

Rapport
développement durable
2019



SOMMAIRE

01

Le mot du président.....04

02

Le rapport développement durable, outil d'évaluation de la politique publique.....06

03

L'archipel guadeloupéen et la Région Guadeloupe.....08

3.1. Éléments de contexte.....08

3.2. Institution : compétences et organisation.....10

04

Une politique territoriale tournée vers l'avenir.....14

4.1. La lutte contre le changement climatique.....15

4.1.1. Vers un archipel autonome en énergie en 203015

4.1.2. En matière de transports : développer un bouquet de solutions.....22

4.1.3. Atténuer, anticiper et s'adapter aux changements globaux.....24

4.2. La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.....32

4.2.1. Construire l'économie régionale du territoire autour des entreprises et soutenir le développement des communes.....32

4.2.2. Réussir la croissance verte et bleue.....37

4.2.3. Se diriger vers un tourisme raisonné en préservant les ressources locales.....41

4.3. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.....43

- 4.3.1. Structurer et accompagner la préservation de la biodiversité.....43
- 4.3.2. Préserver la ressource en eau.....45
- 4.3.3. Se diriger vers le 0 déchet en 2035.....48

4.4. L'épanouissement de tous les êtres humains.....52

- 4.4.1. Renforcer la prévention sanitaire.....52
- 4.4.2. Améliorer l'habitat pour les plus démunis.....58
- 4.4.3. Donner l'envie d'apprendre, d'expérimenter, d'innover.....58
- 4.4.4. Programmer des événements culturels et sportifs éco-responsables.....59

4.5. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.....60

- 4.5.1. Respecter le droit fondamental des populations à l'accès à l'eau.....60
- 4.5.2. Lutter contre la fracture numérique..61
- 4.5.3. Travailler de concert avec la Caraïbe pour le développement durable des territoires.....62

05

La Région Guadeloupe : Modèle d'action.....66

5.1 Inscrire l'institution dans le développement durable.....67

- 5.1.1. Une démarche pluriannuelle d'éco exemplarité.....67
- 5.1.2. Des marchés publics qui intègrent le développement durable.....68
- 5.1.3. Vers une performance environnementale des bâtiments propriétés de la Région.....69

5.2 Mieux gérer ses déchets.....70

- 5.2.1. Réduire la production de déchets.....70
- 5.2.2. Valoriser les déchets.....71

5.3 Mieux se déplacer pour réduire les consommations d'énergies.....72

5.4 Mieux vivre.....73

06

Les indicateurs.....74

La Région Guadeloupe développe une politique ambitieuse en faveur de la transition écologique et solidaire. Les impératifs écologiques mondiaux, comme la modification inéluctable de notre climat et ses conséquences sur les phénomènes extrêmes, l'apparition de continents de plastiques dans nos mers, la crise de la biodiversité et la sixième extinction de masse, la préservation de la ressource en eau, la prolifération des algues sont autant de traumatismes causés par une société de consommation trop prédatrice des ressources naturelles.

C'est aujourd'hui que nous devons agir. Chacun à notre niveau, à l'échelle locale, nous pouvons nous impliquer dans la transition vers un monde plus respectueux de notre environnement mais également plus égalitaire. En outre cette transition écologique doit être désirable à l'échelle de l'ensemble de l'archipel, dans le souci d'un équilibre permanent entre territoires. À l'échelle de notre Guadeloupe, la Région s'est fixée plusieurs objectifs stratégiques en faveur du développement durable :

- ▶ faire de l'archipel Guadeloupe un territoire 0 déchet en 2035 ;
- ▶ préserver notre ressource en eau. C'est un élément essentiel de lutter contre la dégradation de nos ravines et nappes phréatiques si nous souhaitons préserver nos milieux terrestres mais également côtiers ;
- ▶ être autonome en matière d'énergie d'ici à 2030, y compris dans le domaine des transports. Il est possible de produire de l'électricité à partir d'énergies renouvelables, peu impactante en matière de rejets de gaz à effets ;
- ▶ préserver notre biodiversité à travers les trames vertes, bleues, noires et bleues marines. Des corridors écologiques doivent émerger ou être confortés pour renforcer la richesse génétique de notre biodiversité.

Les défis sont de taille, mais nous pouvons les relever collectivement. L'avenir de la Guadeloupe doit se dessiner dans le respect des principes du développement durable, pour que notre territoire soit économiquement rentable, socialement équitable et écologiquement viable. L'obligation de présentation du rapport développement durable lors du débat d'orientation budgétaire, met les finalités environnementales et socioéconomiques au centre des discussions entre élus. La Région Guadeloupe s'applique à intégrer ces objectifs de transition écologique dans sa politique afin de construire un avenir auquel peut aspirer l'ensemble des guadeloupéens.

Véritable outil d'analyse du degré d'intégration du développement durable dans les politiques et l'organisation interne de la Région, ce rapport constitue également un support d'information et de communication à destination des élus, des agents, des acteurs du territoire, de l'ensemble des Guadeloupéens et au-delà. Il a été élaboré en concertation avec l'ensemble des directions de la collectivité régionale. Il témoigne de la richesse des actions menées au cours de l'année écoulée et également de l'avancée et de la concrétisation des objectifs stratégiques de la Région.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Ary CHALUS

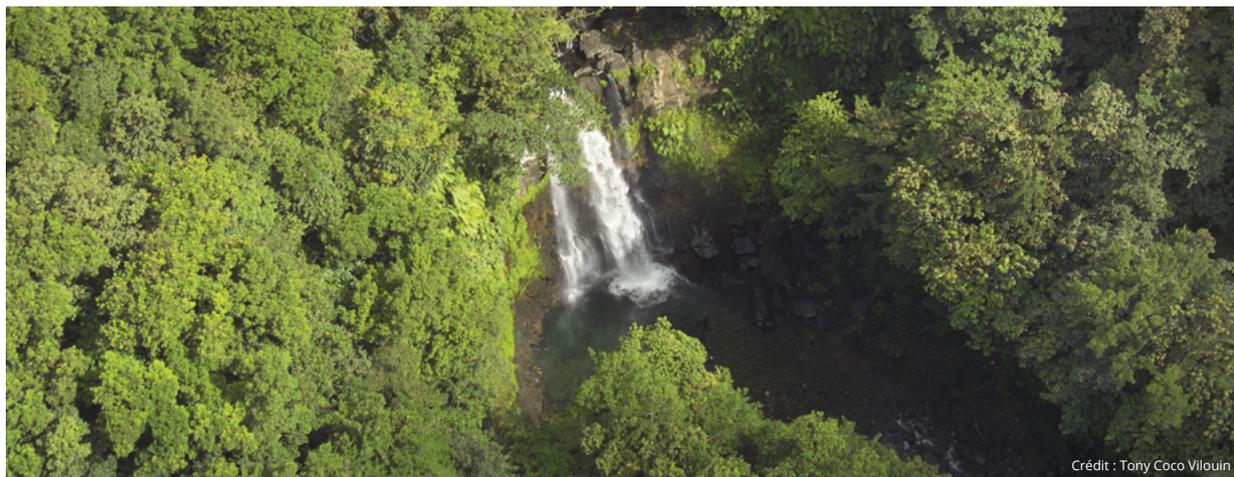
Président de la Région Guadeloupe



02

Le rapport développement durable, outil d'évaluation de la politique publique

Obligatoire pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants (décret n°2011-687 du 17 juin 2011), la réalisation du rapport développement durable permet de dresser le bilan annuel de l'action publique en matière de développement durable : actions que la Région met en œuvre.



Par ce biais, les collectivités réinterrogent leurs politiques publiques, leur fonctionnement et leurs modalités d'intervention améliorant la situation en matière de développement durable. L'obligation de présentation du document en amont du débat d'orientation budgétaire, met en exergue le cheminement vers la durabilité de l'action publique.

L'analyse de la politique et des actions menées par les collectivités se fait au regard des cinq finalités du développement durable :

- ▶ la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- ▶ la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- ▶ la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations ;
- ▶ l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- ▶ les modes de production et de consommation responsables.

L'élaboration du présent rapport a fait l'objet d'un processus de co-construction avec l'ensemble des services de la Région.

Focus

Pourquoi est-ce utile ?

1. **Évaluer et piloter** : l'analyse du degré d'intégration du développement durable dans les politiques et l'organisation interne permet de renforcer, rectifier ou abandonner des actions ou programmes.
2. **Orienter** les choix stratégiques et budgétaires.
3. **Communiquer** aux élus et aux citoyens la contribution de l'action publique au développement durable du territoire.

03

L'archipel guadeloupéen et la Région Guadeloupe

397 990
habitants



6
Îles habitées



3.1 Éléments de contexte

Situé dans l'arc des Petites Antilles, entre les îles de la Dominique et de Montserrat, l'archipel guadeloupéen est constitué de six îles habitées

- ▶ **Basse-Terre et Grande-Terre**
dites « Guadeloupe continentale » ;
- ▶ **la Désirade, Marie-Galante et Les Saintes**
(Terre de haut et Terre de Bas) dites
« îles du Sud ».

La Guadeloupe est une région monodépartementale et une région ultrapériphérique européenne (RUP) d'une population totale de 397 990 habitants.

Trésor caribéen, elle présente une faune et une flore extraordinaires, des espaces naturels exceptionnels. Atouts de taille, sa beauté et ses ressources doivent être protégées et valorisées, de manière à laisser un territoire préservé aux générations futures.

De plus, l'archipel fait face à de multiples enjeux environnementaux, en lien avec le réchauffement climatique et le développement de son territoire : la gestion et la valorisation des déchets, la consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables (éolien, solaire, géothermie, biomasse, hydroélectricité), le développement des transports en commun routiers et maritimes, la gestion de la ressource en eau, la lutte contre les pollutions, la protection des sites naturels et de la biodiversité.

Afin d'y répondre et de préparer l'avenir, la Région Guadeloupe agit au quotidien, en menant une politique volontariste en matière de développement durable.



3.2 Institution : compétences et organisation

Grâce à son budget propre et aux fonds européens dont elle a la gestion, la Région Guadeloupe assure un rôle d'accompagnateur et de financeur. Elle soutient ainsi le développement économique dans des domaines structurants pour la société guadeloupéenne, tels que la formation, l'apprentissage, la culture, le sport, la mobilité, la préservation de la biodiversité et de ressources naturelles, l'accessibilité, le développement des énergies renouvelables et la prévention des risques naturels.

Ses compétences en matière d'aménagement du territoire, d'environnement, de développement économique et de transport font de la Région Guadeloupe le garant d'un développement durable et équilibré du territoire.

L'administration régionale



Ces programmes
s'élèvent pour la période de
2014 à 2020, à

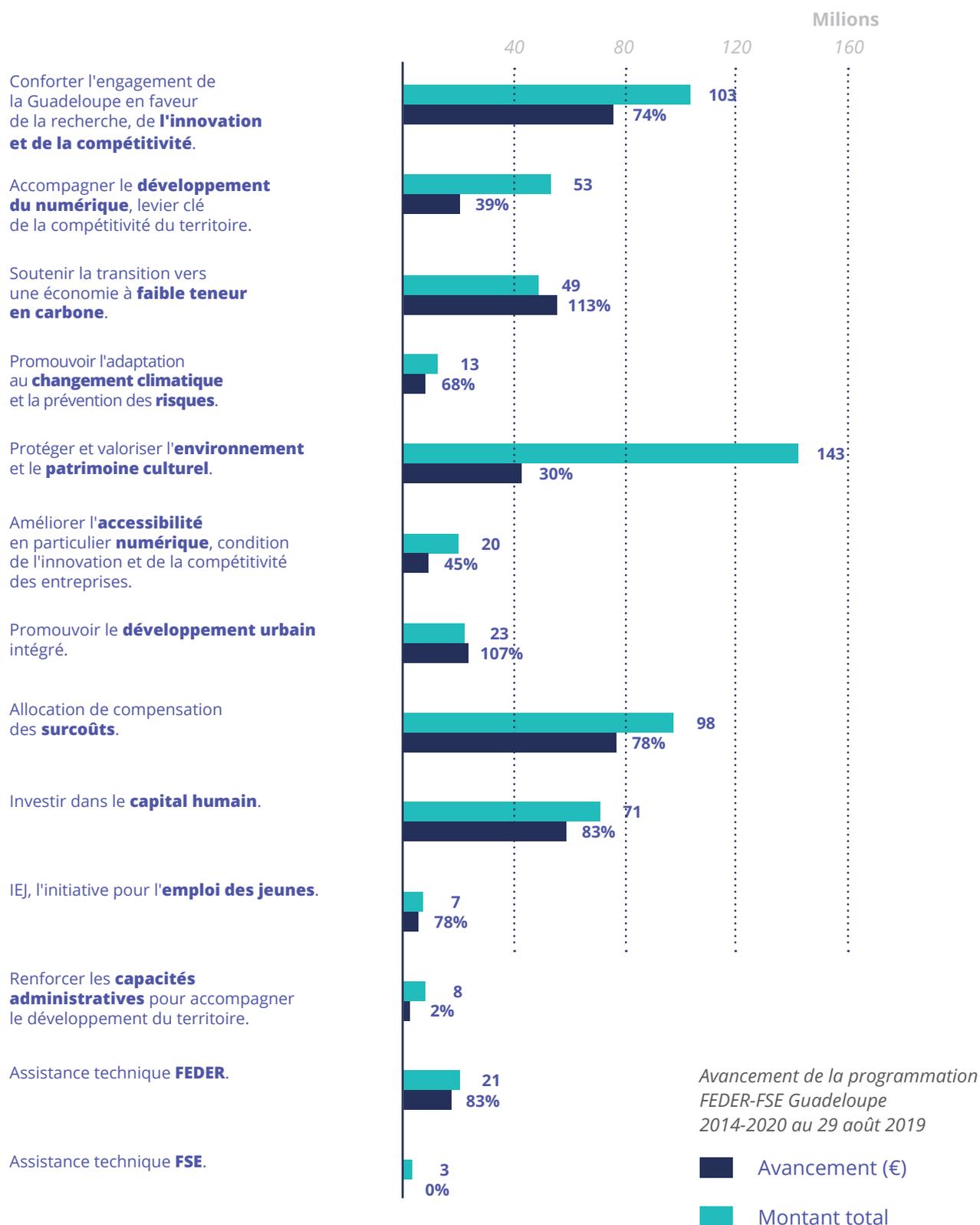
612 M€

La Région, autorité de gestion des fonds européens

Ces fonds, négociés par la Région auprès de l'Union européenne pour une période de 7 ans (2014-2020), conditionnent un certain nombre d'actions mentionnées dans ce rapport. L'une des orientations stratégiques régionales est de développer les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) dédiés au rééquilibrage des territoires. Ils sont constitués des Fonds Européens de Développement Régional (FEDER), du Fonds Social Européen (FSE), du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP).



Chaque mois, l'action de l'Union européenne se concrétise avec l'attribution des aides FEDER, FEADER, FSE, FEAMP pour de grands projets, essentiels au développement de la Guadeloupe, ou pour des projets de proximité.





Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) englobe les aides aux agriculteurs, la mise en place des mesures agroenvironnementales, de l'agroforesterie, etc. et s'élevé sur la période concernée à 171 M€



Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) s'élevé à 8 M€.

Le programme INTERREG

Le programme INTERREG Caraïbes est un programme de coopération territoriale européenne (CTE) qui cherche à répondre à trois objectifs :

- ▶ **réduire les disparités** de développement de la zone de coopération ;
- ▶ **répondre aux enjeux et défis** communs partagés par les pays et territoires de la Caraïbes ;
- ▶ **renforcer l'insertion des régions ultrapériphériques (RUP)** au sein de leur voisinage géographique.

Ce programme entend répondre à ces objectifs en soutenant financièrement des initiatives mutualisant des savoirs faire et des expertises dans la cadre de projets gagnants/gagnants reposant sur des objectifs clairs avec des résultats mesurables. Il est mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat impliquant plusieurs acteurs :

- ▶ l'autorité de gestion, qui est la Région Guadeloupe et qui est responsable juridiquement de la mise en œuvre du programme vis-à-vis de la commission européenne ;
- ▶ le secrétariat conjoint et les points de contacts Région aux, répartis sur l'ensemble de l'espace de coopération et en charge de l'animation, l'instruction et la communication ;
- ▶ les partenaires institutionnels : les régions ultrapériphériques, les organisations régionales de coopération (OECD, AEC, CARIFORUM) et l'État qui prennent part au processus décisionnel de mise en œuvre du programme et de sélection des projets ;

- ▶ les porteurs de projets.

Les thématiques au titre desquelles les projets sont financés (axes stratégiques du programme) sont au nombre de 6 :

- ▶ la compétitivité : innovation/facilitation de courants d'affaires ;
- ▶ la gestion et la prévention des risques ;
- ▶ la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel ;
- ▶ la santé ;
- ▶ les énergies renouvelables ;
- ▶ la mobilité professionnelle ou académique et le renforcement des capacités linguistiques.

La zone de coopération comprend l'ensemble des pays et territoire de la Caraïbe, subdivisé en deux volets :

- ▶ un volet dit transfrontalier, réservé à la Guadeloupe, la Martinique et les pays de l'OECD, destiné à la coopération de proximité ;
- ▶ un volet dit transnational, comprenant les autres pays et territoires de la zone et consacré à la coopération à plus grande échelle.

Le programme dispose d'un budget de 85 millions d'euros dont les $\frac{3}{4}$ proviennent du FEDER. Les projets peuvent ainsi recevoir une subvention qui peut atteindre 75 % des dépenses prévues. Depuis quelques années, le programme expérimente un projet visant à renforcer la capacité financière des partenaires non européens. Il dispose d'une enveloppe d'un peu moins de 3 M€ au titre du fonds européen de développement (FED).

04

Une politique territoriale tournée vers l'avenir



28 %

Des émissions de gaz à effet de serre du territoire

émanent de la production d'énergie (dépendance aux ressources fossiles).



21 %

De la production électrique guadeloupéen

est issue de ressources renouvelables¹.

¹ (OREC, bilan 2018)

4.1 La lutte contre le changement climatique

Les changements globaux, la modification de notre climat, font de l'archipel de la Guadeloupe un territoire particulièrement vulnérable mais également un territoire contributeur à ces changements qui affectent l'ensemble de la planète. La production d'électricité fortement carbonée et les transports sont des émetteurs importants de gaz à effet de serre.

Afin de réduire les émissions du territoire, la Région Guadeloupe s'applique à soutenir des actions visant à réduire la congestion des axes routiers, à limiter le recours au véhicule individuel et à développer les énergies renouvelables.

4.1.1. Vers un archipel autonome en énergie en 2030

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de Guadeloupe, document cadre de la politique énergétique locale, a été introduite par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

Elle fixe les objectifs pour parvenir à l'autonomie énergétique dans les départements d'outre-mer à l'horizon 2030.

La question de la transition énergétique du secteur des transports et de la mobilité constitue une priorité absolue dans la révision de la PPE. En outre, la préoccupation constante reste d'assurer un accès pérenne à toutes les formes d'énergie, à coûts maîtrisés, de moindre impact environnemental et de qualité à l'ensemble des guadeloupéennes et guadeloupéens. Après plusieurs mois de concertation avec les acteurs du territoire et la tenue des ateliers de travail ayant réuni plus d'une centaine de participants, l'État et la Région Guadeloupe ont présenté le projet consolidé de la PPE de Guadeloupe dans sa forme modifiée le 3 mai 2019.

Ses principaux objectifs chiffrés sont :

D'ici 2020

- ▶ viser 50 % d'énergies renouvelables dans les consommations finales d'énergie (tous secteurs, hors aérien, et toutes énergies).

D'ici 2028

- ▶ réduire de 16 % l'ensemble des consommations finales d'énergie (hors aérien) ;
- ▶ réduire de 32 % les seules consommations finales des transports routiers fonctionnant aux carburants fossiles ;
- ▶ installer 516 MW de moyens de production supplémentaires (x 5 par rapport à 2015) d'électricité fonctionnant à partir de sources renouvelables.

D'ici 2030

- ▶ atteindre l'autonomie énergétique qui consiste à valoriser en priorité toutes les ressources énergétiques locales de la Guadeloupe ;
- ▶ convertir 30 % du parc de véhicules en circulation à l'électricité, issue en priorité et en majorité de sources renouvelables.

*Production
d'énergie
par type
d'énergie*

Source : OREC,
bilan 2018

2%
Hydraulique



3%
éolien



5%
Photovoltaïque



28%
Charbon



6%
Géothermie



52%
Pétrole



4%
Bagasse



Accompagner les activités de l'OREC – observatoire régional de l'énergie et du climat

L'observatoire régional de l'énergie et du climat (OREC) a été créé en 2013 sous l'impulsion des membres fondateurs : ADEME, Région Guadeloupe, EDF, DEAL et Météo-France. Cet outil traduit la volonté du territoire de se doter d'un instrument spécifique de suivi et d'évaluation des actions menées en Guadeloupe : en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables ; en faveur de l'atténuation des causes du changement climatique ; en matière d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

Véritable support à la définition des politiques publiques en matière de performance énergétique, l'OREC s'impose aujourd'hui comme un outil incontournable pour l'élaboration et la révision des documents de planification territoriaux. C'est aussi un outil de référence pour le suivi des contractualisations entre la Région, la Commission Européenne et les services de l'État en matière de politique énergétique.

L'OREC assure ainsi 4 missions principales : le recueil de données statistiques ; l'élaboration d'indicateurs de suivi ; la valorisation et la publication de ces données ; la réalisation d'études ou de recherches et l'organisation de journées techniques et de formations.

Lors de sa réunion du 21 février 2019, la commission permanente du conseil régional de la Guadeloupe a délibéré favorablement quant à l'octroi d'une subvention de 40 000 euros à SYNERGILE pour la mise en œuvre et l'animation de l'OREC sur la période 2019-2020.

4.1.1.1) Réduire les consommations via des actions de maîtrise de la demande en énergie (MDE).

Sensibilisation des particuliers, collectivités et entreprises

Depuis de nombreuses années, la Région Guadeloupe, l'ADEME et EDF Archipel Guadeloupe organisent des campagnes de communication communes sur la maîtrise de l'énergie (MDE). Pour la période 2018-2021, il s'agit notamment de :

- ▶ sensibiliser et mobiliser les acteurs (particuliers, collectivités, entreprises) ;
- ▶ montrer par l'exemple les actions efficaces et vertueuses ;
- ▶ inscrire les gestes de maîtrise de l'énergie individuels dans une dynamique collective ;
- ▶ pérenniser les actions et les opérations en transmettant des outils et des méthodologies pour une meilleure maîtrise de la demande en énergie sur le territoire guadeloupéen.



1,67 M€

d'aide régionale
ont été destinés à soutenir
une économie à faible teneur
en carbone.

Le budget estimatif de la campagne de communication opérationnelle sur la maîtrise de l'énergie s'élève à 1 million d'euros HT réparti entre les partenaires. La campagne est soutenue par le FEDER.

En 2019, par le biais des conseillers info énergie, la Région Guadeloupe a participé au salon « les 3 jours de l'immobilier ». Cette manifestation a été l'occasion de sensibiliser plus de 200 citoyens guadeloupéens sur les actions de maîtrise de l'énergie pour les constructions existantes et/ou projets en cours.

Installation de chauffe-eaux solaires

Depuis 2015, la Région aide à l'installation de chauffe-eaux solaires à travers un dispositif de prêt à taux zéro (PTZ). Ce dispositif incitatif vise à accompagner les ménages dans l'acquisition de chauffe-eaux solaires à hauteur d'un euro par jour.

Le PTZ est ouvert à tous les ménages sans restriction sur le type de logement et sans condition de revenus autres que les conditions d'obtention de prêts des banques partenaires. Ce dispositif est en fin de vie et en cours de clôture.

Focus

Les matinées de l'énergie

Organisées en 2019 les 27 février et 1^{er} mars dans le cadre des activités de l'espace info énergie du CAUE, avec le soutien de la Région, l'ADEME et EDF Archipel Guadeloupe. Elles sont l'occasion de dispenser des conseils personnalisés aux visiteurs sur les appareils et comportements qui augmentent la consommation et la facture d'électricité.





Focus
**Rénovation énergétique
 de l'éclairage public
 en Guadeloupe :**
Le « PLAN LUMIERE »

L'éclairage public est le premier poste de consommation d'électricité des collectivités locales. Au total, 75 000 points lumineux sont répartis sur le territoire pour une consommation annuelle cumulée de 44 GWh. Un large projet de rénovation avec des technologies performantes pour toutes les communes de Guadeloupe est en cours et devrait se poursuivre jusqu'en 2020. L'enjeu est triple : permettre aux collectivités de réduire leur facture énergétique, apporter une contribution significative aux objectifs de la PPE Guadeloupe, améliorer le service d'éclairage des voiries.

Commune de Pointe-Noire

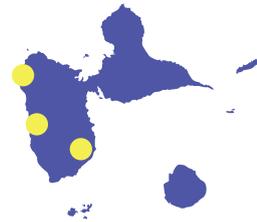
Le 9 mai 2019, les travaux de rénovation de l'éclairage public de Pointe-Noire ont été lancés. Ce projet est financé par l'Europe (850 400 €) et par la Région Guadeloupe (135 650 €). Cette rénovation permettra à la commune une économie d'énergie de 75 % sur son parc lumineux, et se traduira également par une économie financière importante en fonctionnement.

Commune de Deshaies

Le nouveau parc d'éclairage public de la commune a été inauguré le 12 février 2019. Cette opération a été accompagnée à hauteur de 700 000 € par l'Europe (FEDER) et par les fonds régionaux. Deshaies représente la première commune de Guadeloupe à avoir achevé ces travaux de rénovation.

Commune de Gourbeyre

Le 30 août 2019, le nouveau parc d'éclairage public de Gourbeyre a été inauguré.



22

communes
sont concernées par
ces opérations

6,5 M€
d'aide régionale

32,8 M€
de part FEDER estimée

4.1.1.2) Augmenter la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique



Focus

**Inauguration de
la centrale photovoltaïque en
autoconsommation du bâtiment
Jacques THORIN de la Caisse
Générale de Sécurité Sociale (CGSS)
- le 12 avril 2019**

Les appels à projets de la Région Guadeloupe pour le développement des énergies renouvelables

Trois appels à projets (AAP) sont lancés chaque année en partenariat avec l'ADEME afin d'augmenter le recours aux énergies renouvelables sur le territoire. Ils portent sur le développement :

- ▶ d'installations photovoltaïques en auto-consommation ;
- ▶ d'installations de production d'eau chaude sanitaire performantes dans les bâtiments en rénovation ;
- ▶ de bâtiments exemplaires (bâtiments neufs et rénovation de bâtiments existants).

Élaboration du schéma régional biomasse 2019-2028 de la Guadeloupe

Le schéma régional biomasse (SRB) pose le cadre de planification de la production et valorisation énergétique de la biomasse sur le territoire. Son élaboration, prévue par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015, a démarré le 3 octobre 2017. Le SRB est élaboré conjointement par l'État et le conseil régional, en concertation avec l'ensemble des acteurs économiques des filières concernées et les associations de protection de l'environnement. L'adoption du SRB est prévue en début d'année 2020.

Valorisation énergétique des déchets non recyclables

La Région travaille avec les EPCI du territoire sur la mise en place d'un système viable de valorisation des déchets non recyclables sous forme de combustibles solides de récupération (CSR). Les projets de production de CSR portés par les agglomérations sont attendus pour 2020.

4.1.1.3) Faire de la Guadeloupe un territoire durable en termes de constructions et d'aménagements

La Région Guadeloupe mène une ambitieuse politique d'aménagement, structurée autour de trois objectifs : l'équilibre, la préservation, la valorisation.

Elle entend dans ce cadre poursuivre l'aménagement de l'archipel de manière à en faire un territoire d'excellence, modèle en termes d'équilibre et de développement durable. À cette fin, elle met en œuvre son schéma d'aménagement régional (SAR) élaboré en 2008 et par la suite révisé en 2011.

Mise à jour de la réglementation thermique de Guadeloupe (RTG)

Le conseil régional dispose d'une habilitation à légiférer et réglementer dans le domaine de l'énergie en Guadeloupe. Il s'agira, du fait de cette habilitation, d'améliorer les performances énergétiques globales de l'habitat et du tertiaire et d'interdire progressivement l'entrée sur le marché guadeloupéen d'appareils peu performants et confirmer la position centrale du conseil régional quant à l'intégration des énergies renouvelables sur le réseau. La Guadeloupe est dotée de sa propre

réglementation thermique du bâtiment, dite RTG, et de son propre diagnostic de performance énergétique du bâtiment, dit DPEG.

Une mise à jour de la RTG et du DPEG est en cours, afin de réajuster les exigences réglementaires, déployer de nouveaux outils numériques pour aider les différentes parties prenantes (architectes, concepteurs, constructeurs, diagnostiqueurs) à mieux prendre en compte la réglementation. Dans ce cadre, les acteurs de la filière énergie-bâtiment sont consultés, afin de bénéficier de leur point de vue d'expert et de leurs retours d'expérience.

Différentes sessions de concertation ont eu lieu en 2019 :

- ▶ les 22 et 23 janvier 2019 pour la préparation du niveau d'exigence de la RTG version 3 ;
- ▶ depuis le 4 avril 2019, consultation en ligne pour définir les seuils d'exigence.

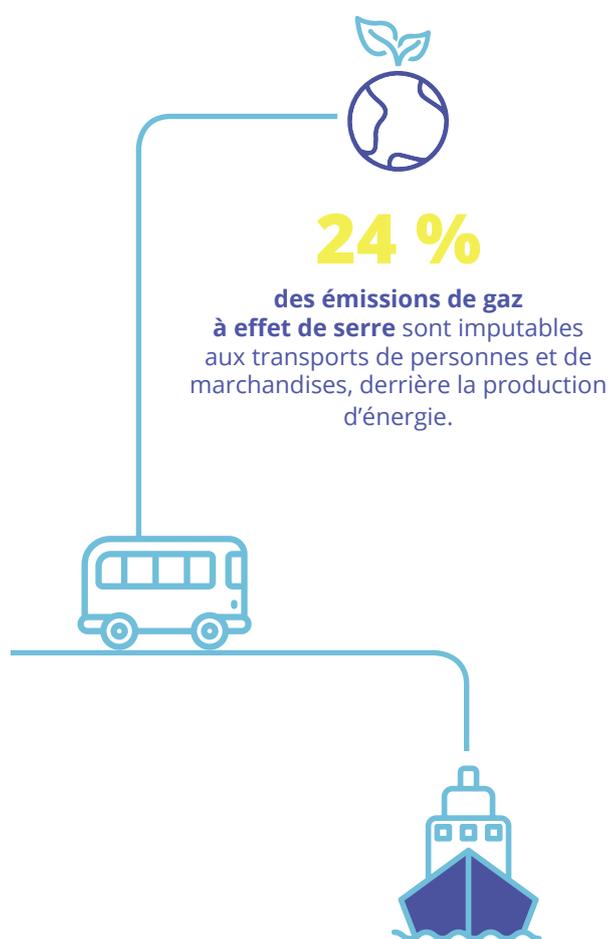
Le numérique au service des bâtiments performants

En partenariat avec l'observatoire régional de l'énergie et du climat (OREC) et le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), la Région Guadeloupe a répondu à l'appel à projets « améliorer la qualité de la construction dans les territoires ultra-marins », lancé par le ministère du logement et de l'habitat durable dans le cadre du programme d'action pour la qualité de la construction et la transition énergétique (PACTE).

4.1.2. En matière de transports : développer un bouquet de solutions

La Région Guadeloupe se base sur son schéma d'aménagement régional pour développer, sécuriser, mais également faire en sorte que le réseau routier desserve de manière équitable l'ensemble du territoire. Ses orientations stratégiques en ce sens sont de :

- ▶ privilégier les modes de transports partagés et alternatifs au véhicule individuel ;
- ▶ penser le transport à l'échelle du territoire ;
- ▶ développer le transport maritime intra-archipel.



4.1.2.1) Rendre attractifs les transports en commun

Développement des voies réservées et prise en compte des circulations douces

La Région envisage d'aménager les abords des agglomérations afin d'y intégrer des voies réservées pour accroître la vitesse commerciale des transports collectifs. Des premiers projets sont à l'étude, notamment à Sainte-Marie, en attendant la mise en œuvre de la déviation. Une réflexion est également menée pour le franchissement de la rivière Salée au niveau du pont de la Gabarre et entre Destrellan et la Gabarre.

Il est à noter que la direction de l'ingénierie et de la stratégie routière intègre systématiquement à ses projets la prise en compte des vélos, piétons et transports en commun.

Un projet de création d'un itinéraire de délestage du bourg de Saint-Anne est à l'étude pour une réalisation à horizon 2021. Il est prévu d'y intégrer le passage des vélos et des piétons.

Organisation du transport interurbain

Depuis 2018, une réflexion est menée entre la Région et l'ensemble des EPCI afin de tendre vers des tarifs concertés avec des profils identiques (âge, catégorie, etc.) pour les transports en commun dans l'archipel. Il s'agit là de la mise en œuvre de l'une des actions stratégiques de la Région, traduisant le travail mené avec les EPCI pour la coordination des réseaux urbains et interurbains. La consultation pour l'instauration d'une Délégation de Service Public (DSP) de la Région a été lancée en mai 2019 pour le transport interurbain. Elle se déroule en 2 phases : sélection des candidatures puis sélection des offres. La date limite de dépôt des offres pour la première phase était le 30 juillet 2019.

Le marché est divisé en 4 lots :

- ▶ Côte au Vent ;
- ▶ Côte sous le Vent ;
- ▶ Nord Basse-Terre ;
- ▶ Nord et centre Grande-Terre.

4.1.2.2) Développer les bus de mer



Le bus de mer constitue le premier projet faisant intervenir le cabotage pour la Guadeloupe dite continentale. Il s'agira en effet de coordonner les horaires des bus KARULIS avec ceux des navettes maritimes. Pour ce faire, une convention de gestion a été signée avec le SMT (Syndicat Mixte des Transports).

Présentée comme l'une des actions stratégiques de la Région, la deuxième phase expérimentale a officiellement été lancée le 2 octobre 2019. Deux bateaux de 50 places desservent : l'Anse Tabarin, l'université de Fouillole, le mémorial Acte, la Darse, Bergevin et Jarry. Cette expérimentation permettra d'évaluer l'adhésion de la population à ce type de transport ainsi que le bon fonctionnement des navires.

PERSPECTIVE

En cas de succès de cette 2^{ème} phase expérimentale des bus de mer, il est envisagé de poursuivre l'expérimentation en desservant Petit-Bourg, Port-Louis, Sainte-Rose.

Élaboration du plan paysage routier

La Région, et plus particulièrement la direction de l'ingénierie et de la stratégie routière, lance l'élaboration de son plan paysage routier. La mise en œuvre de celui-ci constitue la réponse à un besoin exprimé depuis longtemps par les services de la DGA énergie, eau, transport, routes et désenclavement numérique, d'amélioration du traitement paysager et de prise en compte de l'environnement sur les routes de Guadeloupe.

Ce plan est une opportunité concrète d'élaboration d'une stratégie d'aménagement des routes sous maîtrise d'ouvrage de la région. La stratégie sera déclinée en un plan d'actions sur les 10 prochaines années. Ces actions concerneront aussi bien l'affichage publicitaire que le choix des espèces plantées aux abords des routes ou encore l'aménagement de points de vue. La question des continuités écologiques sera par ailleurs abordée.

Réflexion systématique sur l'impact environnemental

À l'occasion de chaque grand projet neuf porté par la Région (déviation de La Boucan par exemple), la réflexion est portée sur l'interaction de la route avec son environnement (études d'impact). Des mesures dites ERC sont systématiquement proposées pour éviter, réduire ou compenser les impacts négatifs du projet sur l'environnement.

4.1.3. Atténuer, anticiper et s'adapter aux changements globaux

Face à des événements climatiques de plus en plus fréquents et violents, la Région Guadeloupe doit s'inscrire dans l'anticipation et l'adaptation et non pas dans la simple réparation des dégâts.

Afin de préserver le territoire et protéger la population, la Région Guadeloupe œuvre pour lutter contre les risques naturels via notamment : la construction de bâtiments aux normes, avec des matériaux innovants et performants, des aménagements adaptés, la sensibilisation et l'information des habitants.

Elle s'est engagée à développer une politique forte en matière de prévention du changement climatique et de gestion des risques naturels. L'objectif est d'agir pour la réduction de la vulnérabilité du territoire en développant une véritable culture du risque :

- ▶ en agissant en amont pour se préparer à la crise ;
- ▶ en sensibilisant et en apprenant à la population les bons réflexes ;
- ▶ en adaptant le territoire ;
- ▶ en développant la connaissance des phénomènes et leurs impacts.

Bien qu'il ne s'agisse pas de sa compétence, la collectivité régionale accompagne et anime de nombreux projets qui permettront au territoire d'anticiper, de réagir et de s'adapter face aux risques.

4.1.3.1) Sensibiliser le grand public et les agents des collectivités

Une convention de partenariat 2016-2020 pour l'éducation à l'environnement et au développement durable

Afin de développer une synergie d'actions en Guadeloupe, le rectorat, le conseil régional, le conseil départemental, les collectivités territoriales majeures et différents services de l'État et établissements publics ont signé une convention cadre de partenariat 2016-2020 pour l'éducation à l'environnement et au développement durable. Cette convention donne un cadre pour la coordination des ressources, compétences et expertises relatives aux actions éducatives et pédagogiques sur ces thématiques, dans et hors cadre scolaire.

Focus

Soutien à la 2ème édition des « Rencontres Pro du Développement Durable », les 14 et 15 mai 2019

Afin de valoriser la dynamique des entreprises locales qui proposent d'ores et déjà des solutions concrètes en matière de développement durable, la CCI des Iles de Guadeloupe, avec le soutien de la Région et de l'ADEME a organisé ces rencontres.

Focus

Lancement de l'appel à projets « un éco-projet pour ma Guadeloupe », le 27 septembre 2019

L'éducation à l'environnement et au développement durable est une priorité à l'échelle régionale en Guadeloupe. Soutenir des projets sur la protection de l'environnement, animer un réseau d'acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable répond ainsi aux nouveaux objectifs de développement durable dans l'optique d'atteindre « l'agenda 2030 » des Nations Unies. L'appel à projets « un éco projet pour ma Guadeloupe » lancé en partenariat avec l'ADEME, l'AFB, la DEAL et l'office de l'eau et soutenu par le rectorat, le CAUE et le parc national - s'adresse aux associations, communes et établissements scolaires / enseignement supérieur. Il poursuit plusieurs objectifs :

- 1. Changer les comportements sur l'environnement** et développer les notions de solidarité et de responsabilité à échelles locale et planétaire,
- 2. Soutenir les mouvements associatifs** et d'éducation populaire pour la protection de l'environnement.
- 3. Soutenir les actions des établissements scolaires** en ce sens.
- 4. Animer un réseau d'acteurs de l'éducation** à l'environnement et au développement durable.
- 5. Soutenir les opérations d'éducation à l'environnement** et de développement durable des collectivités,

Cet appel à projet sera renouvelé chaque année.



le financement régional est à hauteur de

51,6 %

Les contributions financières s'élèvent pour l'année 2019 à

155 000 €

Focus

Acquisition de l'exposition *Escale Outre-mer* de l'association OCEINDIA

Dans le cadre de sa politique d'éducation au développement durable, la Région Guadeloupe a souhaité accompagner les établissements scolaires de l'académie afin de permettre aux élèves des lycées et collèges de découvrir la très grande richesse de la biodiversité des outre-mers. La Région a ainsi acquis l'exposition « *Escale Outre-mer* » proposée par l'association OCEINDIA. Ce projet inédit, durable et itinérant sensibilise à l'urgence de protéger nos trésors ultramarins. L'initiative de la Région est de la mettre à la disposition des enseignants pour l'année scolaire 2019-2020. L'inauguration officielle de l'exposition a eu lieu le 28 août 2019. L'itinérance au sein des établissements scolaires/collectivités a démarré le 16 septembre 2019.



Éducation en matière de prévention des risques naturels majeurs

La Région apporte son soutien aux actions d'éducation en matière de prévention des risques naturels majeurs. Elle soutient notamment [le projet de simulation participative sur la gestion de crise et post-crise](#), avec un projet pilote à Marie-Galante.

L'objectif du projet est la mise en place sur le territoire de Marie-Galante d'un dispositif

d'apprentissage et d'accompagnement des acteurs et agents des collectivités locales en charge de la gestion de crise et du relèvement post-catastrophe. Il s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherche plus large, portant sur le retour d'expérience (RETEX) du cyclone Irma dans les Antilles Françaises (programme ANR TIREX, 2018-2021).



Focus

Semaine SISMIK édition 2019, du 18 au 24 novembre 2019

En partenariat avec la DEAL et autres acteurs de la prévention du risque sismique, la Région participe à l'organisation de la semaine SISMIK. Les actions phares proposées sont la mise à disposition du SISMOBUS animé par l'équipe de l'AGEV sur plusieurs communes ainsi que la présentation du logiciel SismicRSPB, développé par SCIWORKS TECHNOLOGIES et cofinancé par l'État et la Région Guadeloupe. Ce dernier permet d'automatiser les calculs pour les bâtiments en maçonnerie chaînées, en zone de sismicité 5. Un exercice à destination des agents régionaux a également été réalisé sur plusieurs sites régionaux. Aussi, dans le cadre du plan séisme Antilles, un programme de formation sur les risques sismiques à destination des professionnels de la construction et des agents des collectivités est en cours d'élaboration.



PERSPECTIVE

En 2020, lancer le programme de formation sur les risques sismiques à destination des professionnels de la construction et des agents des EPCI, et le pérenniser dans le temps.

4.1.3.2) Étudier la vulnérabilité du territoire et s'adapter



Les collectivités occupent une place centrale dans les politiques liées au changement climatique. Le plan climat air énergie territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie. La mise en place des PCAET est confiée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants pour une durée de 6 ans. La collectivité régionale accompagne techniquement et financièrement les EPCI dans la mise en œuvre des PCAET.

À ce jour, une véritable dynamique autour de l'élaboration de ce plan émerge sur le territoire guadeloupéen : le PCAET de la CANGT est d'ores et déjà approuvé ; celui de la CARL est en cours

de finalisation ; les autres EPCI du territoire se sont également lancés dans la démarche.

Par ailleurs, la collectivité régionale est spécifiquement chargée de la mise en œuvre du schéma régional climat-air-énergie, dont la dernière révision date de 2012. Il constitue la traduction au niveau régional des axes stratégiques du Grenelle II pour l'aménagement du territoire, en concordance avec le développement durable : maîtrise de la demande en énergie, valorisation du potentiel d'énergies renouvelables, réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction et prévention de la pollution atmosphérique sans oublier l'adaptation au changement climatique.



Acquisition d'houlographes, outils de pointe pour prévenir les risques naturels majeurs liés à la mer

Au mois de février 2019, la Région Guadeloupe a fait l'acquisition de deux nouveaux houlographes de dernière génération pour permettre à Météo France de suivre l'évolution de l'état de la mer (hauteur, direction et période de houle). Installés au Moule et au large de la réserve Cous-teau à Bouillante, ils viennent en remplacement de l'équipement situé à la Pointe de la Grande Vigie et disparu pendant la saison cyclonique 2014. Les fonds régionaux associés à cet achat s'élèvent à 150 000 €.

Appel à projets « Adaptation au changement climatique »

Depuis 2015, l'ADEME et la Région Guadeloupe, en partenariat avec l'Agence française de développement et la Caisse des dépôts et consignations, lancent un appel à projets « adaptation au changement climatique » auprès des communes, collectivités et entreprises de l'archipel. Un accompagnement leur est proposé pour l'animation d'un réseau d'échanges des bonnes pratiques. Par ailleurs un accompagnement financier est prévu pour la définition de la stratégie d'adaptation et la mise en place de certaines actions.

En réponse à l'appel à projets de juin 2018 avec comme date limite de dépôt le 31 janvier 2019, seule la ville de Morne-à-l'Eau s'est manifestée. En 2019, cet appel à projet n'a pas été relancé.

Gestion de crise

La collectivité régionale accompagne le programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) sur son axe 3 « gestion de crise » relatif à l'élaboration et la mise à jour des plans communaux de sauvegarde (PCS). Une subvention régionale de 18 000 € a été accordée à la ville de Morne-à-l'Eau pour la mise en œuvre de cette fiche action.

Elle participe également aux échanges et ateliers organisés en Guadeloupe sur la gestion de crise. En 2019, la Région a participé aux échanges [des journées japonaises](#) face au risque tellurique, organisées par la préfecture de Guadeloupe les 3 et 4 juin 2019. Elle a, de plus, été invitée à faire partie des observateurs du premier exercice volcan le 4 juin 2019. Le 26 juin 2019, la cellule de crise régionale a été activée lors de l'exercice cyclonique ZABOU.



Par ailleurs, la Région Guadeloupe prépare, de concert avec l'État, le lancement d'un appel à projets « **alerte et signalétique** », qui s'inscrit dans le contrat de convergence et de transformation de la Guadeloupe.

Suivi et soutien aux projets d'études sur le changement climatique

Le projet Eco-CC, co-financé par le BRGM, l'ADEME et la CCI de Guadeloupe, consiste à évaluer le coût de l'inaction face aux risques côtiers (recul du trait de côte et submersion marine) pour finalement proposer une stratégie d'adaptation à échelle régionale. La Région suit de près ce projet afin de pouvoir intégrer au mieux ses résultats au travail en cours de révision du SAR (Schéma d'Aménagement Régional).

La Région Guadeloupe soutient également le projet « changement climatique et conséquences sur les Antilles Françaises (C3AF) » financé par les fonds FEDER et les fonds régionaux. Ce projet est porté par l'université des Antilles et implique le BRGM et METEO FRANCE. Il a pour objectifs la modélisation, la compréhension, la prévention et la réduction d'impact des risques naturels (ouragans, surcotes cycloniques, tsunamis, ...) et des épisodes cataclysmiques résultant des changements climatiques globaux, ainsi que l'information et la sensibilisation des décideurs et du public sur ces questions dans les Antilles françaises.



Dans le cadre du programme INTERREG CARAIBES, le projet CARIB-COAST pour la mutualisation, la co-construction et la diffusion des connaissances et démarches de gestion des risques côtiers a été lancé le 17 janvier 2019. Porté par le BRGM, ce projet a reçu le soutien financier de la Région Guadeloupe, à hauteur de 100 000 €.

PERSPECTIVE

En juin 2020, animer le séminaire sur l'adaptation au changement climatique, coorganisé par la Région Guadeloupe, l'ADEME, l'association des maires de Guadeloupe, l'OREC, l'AFD et la banque des territoires. Il s'agit, à la suite du renouvellement des équipes municipales et conseils communautaires, de mettre l'adaptation au changement climatique au cœur des politiques locales, en présentant et valorisant les différentes initiatives lancées et les outils disponibles afin de développer une bonne stratégie d'adaptation. Ce séminaire sera également l'occasion d'identifier les besoins de ces nouvelles équipes pour adapter le programme de formation de l'ADEME.



4.1.3.3) Construire des bâtiments aux normes

La plan séisme Antilles, lancé en 2007 par le gouvernement, a pour objectif premier d'assurer la meilleure sécurité possible aux résidents antillais face au risque sismique. Pour la deuxième phase du plan, couvrant la période 2016-2020, l'État s'est engagé à mobiliser un montant total de 450 M€ (dont 290 M€ sur le fonds de prévention des risques naturels majeurs).

La cellule ATAC de la Région aide les collectivités à monter les dossiers de demande de subvention auprès de la Région. 23 millions d'euros ont été attribués pour mener 5 opérations de travaux de confortement parasismique (énergie, brise vue, etc.) sur 5 écoles en maîtrise d'ouvrage Région pour le compte des communes.

La collectivité régionale a par ailleurs lancé la restructuration et le renforcement antisismique de la cité scolaire de Baimbridge (ville des Abymes). Il s'agit de restructurer le site par : la reconstruction de bâtiments neufs adaptés à un fonctionnement moderne, le renforcement des bâtiments conservés pour atteindre une résistance sismique acceptable eu égard au risque et la démolition des autres bâtiments vulnérables non viables.

Le lycée Gerty Archimède quant à lui (ville de Morne-à-l'Eau) montre des signes de vétusté et ne répond plus aux normes actuelles. Ainsi, un programme a été lancé en vue de sa reconstruction.



Focus

Chantier de l'école de Calvaire à Baie-Mahault

Les travaux sont en cours sur le chantier de l'école de Calvaire, inscrit dans le plan séisme Antilles porté par la Région. La Région finance ces travaux à hauteur de 400 000 € en fonds propres et 3,1 M€ au titre du FEDER. Après Anse-Bertrand et Vieux-Fort, le groupe scolaire est le 3ème établissement à bénéficier de cet accompagnement régional spécifique.

PERSPECTIVE

La Région Guadeloupe lancera dès le début de l'année 2020 un appel à projets "bâtiments exemplaires" pour les écoles de Guadeloupe : exemplaire en termes de coûts (résistance aux événements climatiques majeurs notamment) et d'économies d'énergie.

4.2 La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Le développement économique et touristique de la Guadeloupe est fondé sur ses atouts patrimoniaux naturels, historiques, culturels et ses hommes. Désireuse de favoriser le développement de l'archipel, la Région Guadeloupe apporte un soutien appuyé aux communes, futurs entrepreneurs et entreprises et les incite à s'inscrire dans une démarche de développement durable.

4.2.1. Construire l'économie régionale du territoire autour des entreprises et soutenir le développement des communes

4.2.1.1) Permettre le développement durable des entreprises guadeloupéennes

Dans le cadre de sa compétence liée au développement économique, la Région Guadeloupe encourage la création d'entreprises et accompagne les porteurs de projets dans leurs démarches via un soutien technique et financier dans l'ensemble des domaines d'activités.

Le soutien financier de la Région aux entreprises du territoire se traduit par :

- ▶ ses programmes d'investissement des entreprises, à savoir l'aide régionale au démarrage d'activité (ARDA) et l'aide régionale à l'investissement et à la création d'emploi (ARICE). Ces dispositifs financent respectivement jusqu'à 50 % et 40 % des projets locaux, pour des plafonds maximaux de 10 000 et 32 000 euros et des demandes d'investissements inférieurs à 80 000 euros ;

- ▶ les fonds européens d'aide directe aux entreprises qui concernent les projets régionaux répondent aux priorités du programme opérationnel 2014-2020 et de la S3 (stratégie de spécialisation intelligente de la Région) que sont la croissance durable, inclusive et intelligente.

Les projets éligibles doivent nécessiter un investissement de plus de 80 000 euros.

Structuration du réseau des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS)

La Région Guadeloupe entend développer l'économie sociale et solidaire en apportant un soutien marqué à ses acteurs, afin que la population en tire bénéfice, notamment en termes d'insertion sociale et professionnelle, ainsi que de services à la personne.

Le 12 juillet 2018 a été signée une convention d'agrément reconnaissant la CRESS des îles de Guadeloupe comme acteur principal habilité à structurer le réseau d'acteurs, former et informer autour de l'ESS et à organiser le mois de l'ESS chaque année.

Deux dispositifs sont déployés par la Région afin de soutenir l'économie sociale et solidaire :

- ▶ La boutique de gestion des îles de Guadeloupe (BGE) 2017-2020 qui est un accompagnement gratuit à destination des associations de l'ESS créatrices d'emploi - cofinancement ACDC, BETA et FSE - 30 000 € alloués par an ;
- ▶ Voté en 2017, le dispositif d'aide régionale aux structures de l'ESS (ARSESS) permet aux activités économiques actrices de l'ESS d'être financées par la Région. En 2019, il n'y a eu aucun financement.



Se tourner vers la recherche et l'innovation au service du développement durable du territoire

Le conseil régional, chef de file du développement économique et de l'innovation, a l'ambition de faire de la Guadeloupe un territoire d'expérimentation qui développe et teste les innovations de demain.

Appel à projets I-NOVA 2019

Afin de stimuler l'entrepreneuriat innovant, la Région Guadeloupe, en partenariat avec les autres acteurs du réseau régional d'innovation de Guadeloupe, a lancé en février l'édition 2019 de l'appel à projet I-NOVA à destination des entreprises, start-ups et porteurs de projets du territoire. 25 dossiers ont été déposés à cette occasion dont 10 ont été retenus (6 dans la catégorie « maturation » et 4 dans la catégorie « développement »). De la valorisation des déchets aux arts du spectacle, la diversité des thèmes des projets déposés confirme et souligne la richesse des sujets susceptibles d'être abordés en matière d'innovation en Guadeloupe.

Implantation de l'incubateur ZeBox en Guadeloupe, actée en mai 2019

Une convention entre la Région et le groupe CMA-CGM a été conclue afin d'implanter en Guadeloupe, aux abords de la zone d'activité de Jarry, l'incubateur de start-ups Ze-Box. Celui-ci a pour vocation d'accompagner le développement de start-ups issues du territoire guadeloupéen, et plus largement des Caraïbes et du monde entier. La mise en œuvre du projet Audacia Technopole Caraïbes est inscrite dans le schéma régional de développement économique d'innovation et



d'internationalisation (SRDEII). Ainsi, l'objectif de la Région est de construire un écosystème fluide, ouvert à l'international, attractif pour les jeunes et pour les entreprises, résolument tourné vers la recherche et l'innovation.

Appel à projets sciences participatives CO3 « co-construction de connaissances » 2018-2020

Cet appel à projets de recherche participative s'adresse aux chercheurs et organisations de la société civile qui souhaitent s'engager ensemble dans un processus de co-construction de connaissances favorisant la transition écologique et solidaire. Il est porté conjointement par l'association sciences citoyennes pour le compte de l'ADEME, la fondation de France, agropolis fondation et la fondation Charles Léopold Mayer. La Région Guadeloupe a participé à sa rédaction et en assure le suivi et le pilotage pour les projets locaux.

S'engager sur la voie de l'écologie industrielle et territoriale

Le cluster Synergîle, créé en 2007, fédère les acteurs de la chaîne de valeur sur les sujets des énergies renouvelables, des réseaux intelligents, des matériaux adaptés aux conditions géo-climatiques du territoire, de l'économie circulaire et de la bioéconomie. La Région Guadeloupe, via le service de la recherche et de l'innovation, en assure le pilotage et le suivi.

Un accompagnement financier destiné aux TPE de la Guadeloupe

Le « prêt croissance TPE » Région Guadeloupe de 10 000 à 50 000 € est mis en œuvre avec le concours de la BPI France. Il s'adresse aux très petites entreprises en création (moins de trois ans) ou en développement, hors entreprises individuelles, pour le financement d'investissements immatériels et d'augmentation du besoin en fonds de roulement (BFR). Les secteurs prioritaires sont les activités touristiques, technologiques de l'information et de la communication, activités d'économie verte et bleue et activités du commerce, de l'artisanat, des services ou de l'industrie.



Focus

Organisation du 1^{er} séminaire des financeurs de l'ESS

Le 18 juin 2019, la Région Guadeloupe a organisé, en partenariat avec les services de l'État (DIECCTE, DEAL), le département, et la CRESS des îles de Guadeloupe, le 1^{er} séminaire des financeurs de l'ESS. L'objectif était de clarifier la définition de l'ESS puis de construire avec les partenaires bancaires et financiers des solutions de financement ou de garanties qui répondent aux attentes très fortes et demandes récurrentes des structures.



Focus

Le mois de l'économie sociale et solidaire novembre 2019

La Région s'associe au CRESS des îles de Guadeloupe et ses partenaires autour du mois de l'ESS au cours duquel de nombreux événements sont organisés afin de promouvoir l'ESS, outil de développement économique et social de notre territoire. Ce mois de l'ESS s'est conclu par la conférence territoriale de l'ESS.



cress

Chambre Régionale de l'Économie Sociale
et Solidaire des Iles de Guadeloupe

LE MOIS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE *En Guadeloupe*



Du 31 octobre au 30 novembre 2019

**CONFÉRENCE – RENCONTRE – VILLAGE – EXPOSITION
FORMATION – PORTES OUVERTES**

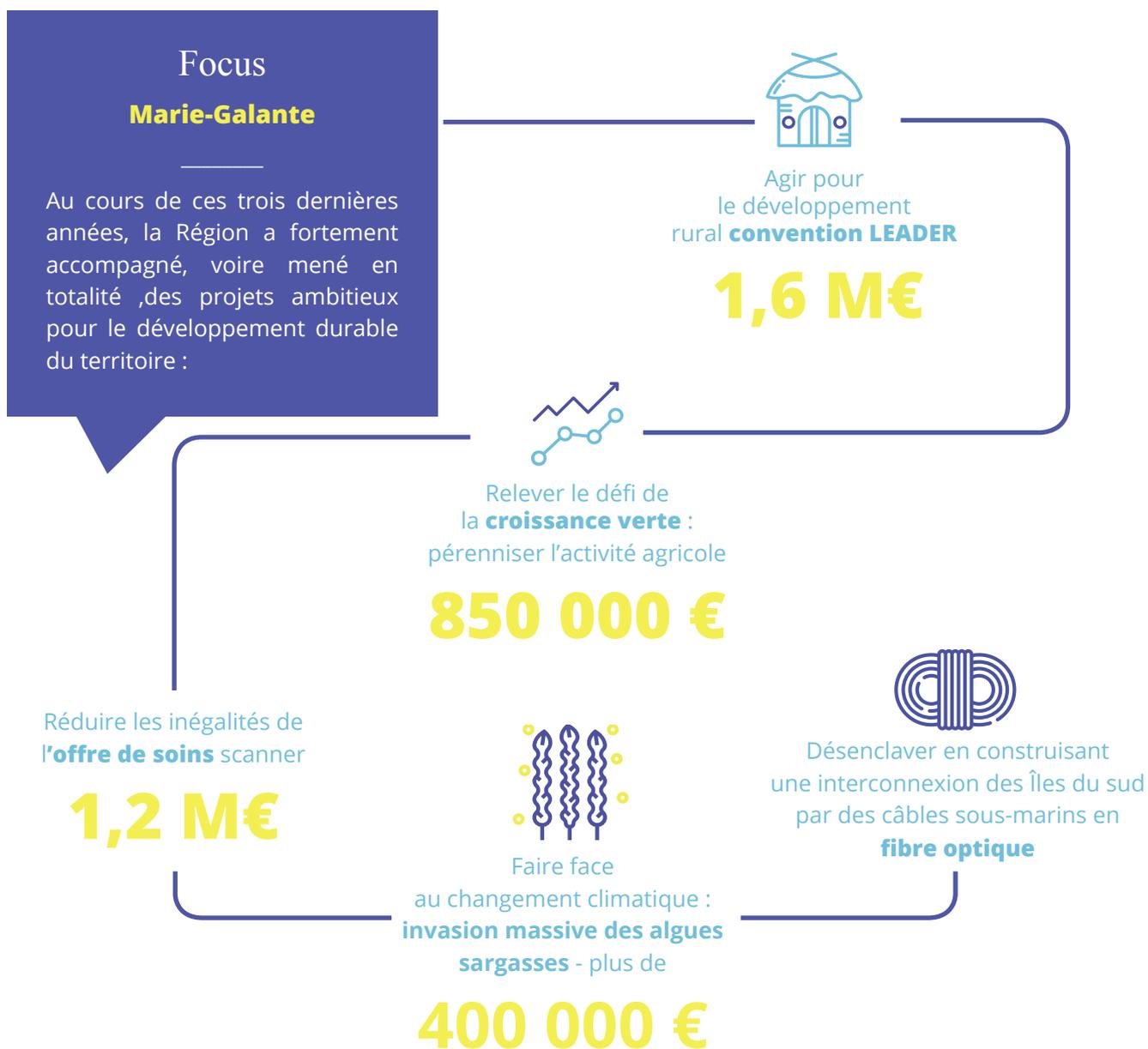


4.2.1.2) Accompagner les communes de Guadeloupe dans leur développement durable

La Région alloue des subventions aux communes pour leurs actions dans les domaines du sport, de la politique de la ville, du confortement parasismique des écoles et du développement touristique et économique

Afin de soutenir les associations qui œuvrent dans la politique de la ville (cohésion sociale, amélioration du cadre de vie, redynamisation économique), la collectivité est signataire, au même titre que l'État et le département, des

contrats de ville. Ces contrats, signés avec les communes et EPCI, interviennent dans les quartiers de veille active de la politique de la ville au sein desquels les associations vont œuvrer de façon efficace (par exemple : réfection de toitures, plantation d'arbres, etc.). Six contrats de ville sont dénombrés en Guadeloupe pour la période 2017-2020.



4.2.2. Réussir la croissance verte et bleue



Focus

« Structurer, valoriser, optimiser les orientations en matière de croissance verte et bleue », organisation des 2^e rencontres scientifiques de la Région Guadeloupe

Les 17 et 18 janvier 2019, les débats nourris autour des présentations de l'INRA, de la DAAF, de la chambre d'agriculture, d'IGUAVIE et de la CANGT ont permis d'identifier des pistes de renforcement en termes d'accompagnement du secteur. Il s'agit aussi bien d'un accompagnement en matière de recherche-développement-innovation ou de formation qu'en matière organisationnelle. Autosuffisance alimentaire, aménagement du littoral, récifs coralliens, activités du littoral et de la mer et énergies renouvelables marines ont été autant de sujets abordés.



Focus

9^e édition du Grand marché régional des produits du terroir, le 29 juin 2019 à Basse-Terre

Organisé par la Région, ce marché est une vitrine des savoir-faire du secteur agro-artisanal guadeloupéen. Il entend faciliter la mise en relation producteurs-citoyens et la commercialisation des productions et créations artisanales.



4.2.2.1) Soutenir l'agriculture locale et inciter à un changement des modes de consommation.

Face à l'importation de 80 % des denrées alimentaires, la Région s'est fixée comme actions stratégiques de soutenir les agriculteurs locaux et d'éduquer au goût dès le plus jeune âge pour un changement des modes de consommation des populations. Cette volonté s'est illustrée par la création en interne d'une direction croissance verte dont l'action a débuté en 2018.

Accompagner les agriculteurs

La Région accompagne les agriculteurs dans la mise en œuvre de pratiques plus favorables à l'environnement, la conversion et le maintien à l'agriculture biologique via l'attribution de subventions. En 2019, ce sont 37 000 € qui leur ont été attribués.

Promouvoir la consommation locale

La Région envisage d'ores et déjà de promouvoir l'approvisionnement local de la restauration collective par la commande publique en allotissant les marchés pour permettre aux petits exploitants agricoles locaux de répondre.

La collectivité souhaite par ailleurs créer les conditions d'une fluidification des réseaux de commercialisation des produits régionaux issus de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage. Pour ce faire, elle a voulu se voir construire un marché d'intérêt régional (MIR), projet d'une surface de 4 000 m² à Baie-Mahault avec un coût prévisionnel de 8,3 millions d'euros HT. Ce projet fait partie des projets structurants retenus par la collectivité régionale au sein de son plan pluriannuel d'investissements (PPI). Il est également inscrit dans le programme de développement rural. Depuis 2017, plusieurs étapes se sont succédées : le choix du lieu, Baie-Mahault, s'est opéré dans une logique

“ *La croissance verte et la croissance bleue expriment une ambition, un pari que nous prenons sur notre avenir. Un pari, somme toute, assez peu risqué compte-tenu de l’immense potentiel que représente notre patrimoine* ”

Focus

Pose de la première pierre du projet LIZIN'SANTRAL à Anse-Bertrand

Après le marché d'intérêt régional (MIR), ce projet pilote en matière d'agro-transformation, porté par la CANGT, a été retenu par la Région Guadeloupe au titre du schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI). LIZIN'SANTRAL sera une plateforme dédiée à la transformation des produits agricoles bruts vers des produits finis de première, deuxième gamme commerciale. Il sera organisé en pôles fonctionnels (débarquement, triage, stockage, préparation, conditionnement). Ce dernier desservira prioritairement les cuisines centrales et les structures sociales et scolaires du territoire. Un tel projet s'inscrit pleinement dans le développement durable du territoire, en favorisant la consommation locale et l'autosuffisance alimentaire de la Guadeloupe.

d'adossent à des structures majeures du monde agricole (lycée agricole, chambre d'agriculture, maison régionale des organisations professionnelles de l'agriculture). Des réunions de concertation ont été menées avec la chambre d'agriculture afin de construire le projet pertinent pour le monde agricole guadeloupéen. La procédure de réalisation est aujourd'hui en suspens afin de fiabiliser les attentes des futurs utilisateurs du MIR."

Soutien à la filière apicole vers la reconnaissance du miel régional

La Région, à travers les fonds FEADER (mesure 16.1) et en partenariat avec l'Union européenne et l'État, soutient deux projets

apicoles menés dans le cadre du réseau d'innovation et de transfert agricole (RITA) :

QUALIMIEL : l'étude scientifique est portée par sica myel peyi gwadloup, l'institut technique d'élevage (ITEL) et APIGUA. Elle vise à caractériser les miels de Guadeloupe et à identifier les spécificités du produit en vue d'obtenir un label de qualité comme l'indication géographique protégée (IGP) et l'appellation d'origine protégée (AOP).

Les études se termineront en 2020, les dossiers de demande pourront alors être déposés auprès de l'institut national des appellations d'origine (INAO). Le projet représente un budget de 202 756 €.

APISELEC : l'APIGUA, en partenariat technique avec ITEL, la Sica Myel Peyi Gwadeloup et l'association des apiculteurs de Saint-Martin, mène une étude visant à sélectionner les meilleures abeilles de Guadeloupe pour augmenter la productivité régionale. Le projet représente un budget de 254 755 €.

4.2.2.2) *Se diriger vers une agriculture durable*

L'agroécologie comme moyen de subsistance

Sans s'opposer à l'agriculture conventionnelle, la Région Guadeloupe encourage le développement de l'agroécologie. Elle organise en 2019 un séminaire dédié à ce sujet.

Plan banane durable II (2019-2022)

Né en 2008, le plan banane durable vise la réduction des produits phytosanitaires dans les bananeraies et l'évolution vers un mode de culture plus durable.

En plus de 10 ans, un retour en masse de la biodiversité est constaté, grâce à une réduction de près de 60 % de l'utilisation des produits phytosanitaires. Pour la période 2019-2022, 1,7 M€ sont financés par le FEADER et 0,2 M€ sont cofinancés par la Région en fonds propres et par l'État.

“ *La croissance bleue a pour principal objectif la création d'emploi local et durable.* ”

4.2.2.3) *Accompagner les pêcheurs et aquaculteurs dans le développement durable de leurs activités*

La collectivité, à travers la mise en œuvre de sa politique de croissance bleue, s'inscrit dans une démarche de développement durable. Elle est l'une des rares régions d'Europe à promouvoir une pêche artisanale (bateaux de longueur inférieure à 12 mètres) ; de même pour l'aquaculture.

Les leviers de la croissance bleue concernent aussi bien les secteurs traditionnels (pêche, aquaculture, activités portuaires) que les secteurs émergents comme la revalorisation des bioressources marines, la production d'énergies renouvelables en mer, la réhabilitation de l'environnement marin.

4.2.3. Se diriger vers un tourisme raisonné en préservant les ressources locales

Porteuse de richesses et créatrice d'emplois, l'activité touristique contribue grandement au dynamisme économique de l'archipel. La Région Guadeloupe entend soutenir ce secteur, en promouvant un **tourisme responsable, innovant et durable**.

PERSPECTIVE

Établir une stratégie opérationnelle de rééquilibrage du territoire.

4.2.3.1) Rééquilibrer le territoire

En matière de structuration de l'offre d'hébergement, la Région Guadeloupe a axé sa réflexion en 2019 sur le rééquilibrage du territoire pour favoriser les zones disposant de peu de structures d'hébergement.

Cette volonté s'inscrit dans une démarche de développement durable de l'île, en limitant la pression sur les milieux naturels de certains secteurs aujourd'hui fortement touristiques et en œuvrant contre l'inconfort des habitants de ces mêmes secteurs vis-à-vis du tourisme de masse.

4.2.3.2) Diversifier l'offre touristique

La Région Guadeloupe souhaite tendre vers une diversification des produits et activités proposés, autres que le balnéaire, pour s'inscrire dans la durée. Le dispositif d'aide à l'animation touristique a pour objectif d'accompagner à la création de ces produits et activités, notamment autour de l'écotourisme. La problématique de la concentration spatio-temporelle de l'activité touristique constitue un axe de travail important. Il s'agit de réduire l'effet de saisonnalité.

Dans le cadre de la convention avec le parc national de Guadeloupe, la Région Guadeloupe

s'emploie à collaborer à la promotion de l'écotourisme en Guadeloupe, en facilitant l'accès à la randonnée. Le dispositif d'aides à l'animation touristique inclut un système de bonus pour les projets labellisés Esprit Parc : ce label est délivré par le parc national de Guadeloupe à des produits ou services issus d'activités économiques qui préservent la biodiversité et les patrimoines.



PERSPECTIVE

Un travail de redéfinition de la politique d'intervention en termes de type d'hébergements cofinancés (hôtels, résidences hôtelières, villas de luxe, meublés de tourisme) est en cours. Il est notamment envisagé de rendre obligatoire l'éco-responsabilité des hébergements à horizon 2020, qui n'est aujourd'hui qu'un bonus pour l'attribution de financements.

Compte tenu de l'impact du tourisme sur les écosystèmes de la Guadeloupe, la stratégie régionale de développement touristique doit sortir de ses objectifs quantitatifs pour tendre vers un tourisme durable, créateur d'emploi, qui profite à tous. Pour ce faire, un haut niveau de satisfaction des touristes est à maintenir, à travers une offre de services variée, simple et authentique.



Focus

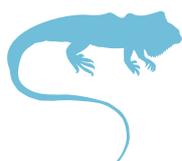
La Région Guadeloupe, chef de file du projet « Outermost Regions Fishers » (ORFISH) depuis juillet 2016

Le 11 avril 2019 s'est tenue la conférence finale du projet au parlement européen. Ce projet a permis d'analyser les possibilités de moderniser, d'innover, de développer la pêche artisanale et procéder à des échanges de bonnes pratiques entre acteurs de la pêche des régions ultrapériphériques (RUP).

L'Union Européenne a réitéré son engagement à prendre en compte les spécificités de nos économies, en permettant notamment d'adapter la politique commune des pêches à la réalité de nos territoires. Après 13 années d'interdiction, l'UE autorise le financement de la construction et l'adaptation de la flotte de pêche de nos territoires. Le budget primitif 2019 prévoit une enveloppe de 270 000 € dédiée à la mise en œuvre de ce projet ORFISH.

Pourquoi est-ce un pas vers le développement durable de la filière pêche ?

Des conditions de durabilité encadrent l'éligibilité aux financements pour la modernisation de la flotte de pêche, notamment : une adéquation de la taille de la flotte aux ressources halieutiques disponibles ; une remotorisation vers des puissances inférieures ; une modernisation pour une flotte plus sobre et ergonomique. Par ailleurs, moderniser la flotte de pêche permet de mettre en sécurité les hommes dans leur travail quotidien.



4.3. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

La Guadeloupe et ses îles possèdent une biodiversité mondialement connue.

La Région Guadeloupe veille à protéger cette biodiversité exceptionnelle, en multipliant les initiatives pour répondre aux enjeux environnementaux qui la mettent en danger.

La collectivité régionale entend faire de la Guadeloupe un territoire innovant, acteur modèle pour la préservation de la biodiversité. La stratégie de la Région repose sur 7 grands axes :

- ▶ renforcer la connaissance permettant la mise en œuvre des politiques publiques ;
- ▶ mobiliser les citoyens autour de la biodiversité ordinaire ;
- ▶ restaurer les continuités écologiques ;
- ▶ créer des effets leviers grâce aux solutions fondées sur la nature ;
- ▶ lutter contre les espèces invasives ;
- ▶ faciliter les coopérations régionales ;
- ▶ disposer d'une communication adaptée envers les citoyens.

4.3.1. Structurer et accompagner la préservation de la biodiversité

La réglementation confie le rôle de chef de file de la biodiversité aux régions via la loi d'août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Cette loi confie notamment aux régions l'élaboration de leur stratégie régionale pour la biodiversité (SRB)

et leur donne l'opportunité de constituer une agence régionale pour la biodiversité (ARB, au stade de préfiguration pour la Guadeloupe).

Élaboration du schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité (SRPNB)

La Région Guadeloupe a lancé la réalisation du SRPNB en novembre 2013. Cet outil d'aide à la décision a pour but de dégager les grandes orientations de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et de la biodiversité : milieux exceptionnels de Guadeloupe (trame verte et bleue, corridors écologiques, mangroves, forêts sèche et humide) au même titre que la biodiversité dite « ordinaire » des espaces urbanisés. Il comporte trois volets : la stratégie régionale de biodiversité et deux plans d'action.

L'un de ces plans est réglementaire, le [schéma régional de cohérence écologique \(SRCE\)](#), et l'autre est volontaire, le [schéma du patrimoine naturel guadeloupéen](#). La validation du plan d'action est prévue pour la fin de l'année 2019. S'agissant du diagnostic, des ateliers de concertation ont été menés aux mois de mars et avril 2019.

Le dispositif Territoires Engagés pour la Nature (TEN)

**TERRITOIRES
ENGAGÉS
POUR LA
NATURE**

Un dispositif du plan





Focus

Premiers lauréats du dispositif « territoires engagés pour la nature 2019 »

Le lancement officiel du dispositif a eu lieu le 19 mars 2019 en présence de près de 90 personnes, élus et techniciens confondus. Un dispositif d'accompagnement des candidatures a ensuite été mis en place (3 sessions de formation des techniciens territoriaux et 3 sessions de formation des élus). Une intercommunalité (la CANGT) et 7 communes (Baie-Mahault, Saint-Claude, Gourbeyre, Le Gosier, Sainte-Anne, Saint-François, Morne-à-l'Eau) ont finalement déposé un dossier. Le 14 juin 2019 s'est tenue la cérémonie de remise des récompenses des lauréats :

- ▶ la CANGT, qui met en œuvre sa stratégie d'adaptation au changement climatique ;
- ▶ Saint-Claude ;
- ▶ Gourbeyre ;
- ▶ Le Gosier qui porte un projet de préservation et valorisation des principales zones naturelles de la commune ;
- ▶ Morne-à-l'Eau qui porte une politique publique visant à préserver la qualité de l'eau, conserver le patrimoine agricole, mettre en avant le littoral, préserver les Grands-Fonds, valoriser les paysages et réhabiliter les trames vertes et bleues.

Ces communes ont également été mises à l'honneur à l'occasion des assises nationales de la biodiversité à Paris, le 19 Juin 2019.

La Région Guadeloupe s'est engagée dans le dispositif TEN afin de favoriser la préservation de la biodiversité sur le territoire. Il s'agit de faire émerger et de reconnaître des projets de territoires en faveur de la biodiversité, à l'échelle des communes et intercommunalités de Guadeloupe. Le pilotage et le suivi de ce dispositif sont assurés par un collectif régional constitué du département, de l'office de l'eau, du parc national de Guadeloupe, de l'agence française pour la biodiversité (AFB) et de la DEAL. Le CNFPT, le CAUE et l'association des maires de Guadeloupe y sont par ailleurs largement associés. Pour s'inscrire et obtenir la reconnaissance TEN, chaque candidat a dû formaliser un plan d'action en faveur de la reconquête de la biodiversité pour les trois prochaines années.

Soutien continu aux acteurs de la préservation de la biodiversité

Afin de contribuer à la préservation de la biodiversité, la Région Guadeloupe accompagne systématiquement les acteurs du territoire œuvrant en faveur des milieux naturels et des espèces, c'est le cas notamment de :

- ▶ l'office national des forêts (ONF) que la Région accompagne pour la protection et la valorisation des sites touristiques en forêt départementalo-domanial ainsi que dans le cadre de la conservation d'espèces menacées que sont l'iguane des Petites Antilles et les tortues marines ;
- ▶ parc national de Guadeloupe (PNG). La Région accompagne l'activité du parc et siège au conseil d'administration. Elle soutient également financièrement une partie de ses activités dont le programme annuel d'animations pédagogiques et culturelles ;
- ▶ Morne-à-l'Eau, qui porte une politique publique visant à préserver la qualité de l'eau, conserver le patrimoine agricole, mettre en avant le littoral, préserver les Grands-Fonds, valoriser les paysages et réhabiliter les trames vertes et bleues.

Suivi et pilotage de la recherche sur la biodiversité

BiodivERSA, réseau européen promouvant la recherche sur la biodiversité, les services écosystémiques et les solutions fondées sur la nature, a lancé l'appel à projets de recherche 2019 sur le thème « biodiversité et changement climatique ». La clôture est fixée au 5 novembre 2019. La Région participe à hauteur de 300 000 € à cet AAP. 4 grands thèmes sont couverts par celui-ci :

- ▶ les conséquences du changement climatique sur la biodiversité et sur les services écosystémiques et contributions de la nature aux sociétés ;
- ▶ les mécanismes de rétroaction climat-biodiversité ;
- ▶ le potentiel des solutions fondées sur la nature comme outil d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
- ▶ les synergies et compromis entre les politiques publiques sur la biodiversité, le climat et les autres secteurs, ainsi que le rôle des agents du changement.

4.3.2. Préserver la ressource en eau

Le territoire de la Guadeloupe possède les ressources en eau abondantes mais la vétusté des réseaux et les pertes importantes qu'elle engendre ne permettent pas d'alimenter en permanence tous les guadeloupéens. Bien que cette problématique ne relève pas de son champ de compétence, la Région participe avec volontarisme au financement (en fonds propres et via les fonds européens) de la restauration des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Elle s'engage ainsi dans une série d'opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage région au titre du plan d'actions prioritaires.

Focus

Améliorer la gouvernance de l'eau

Lors de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) du 28 mai 2018, les présidents de Région, du département et des collectivités ont voté à l'unanimité la création, au 1^{er} janvier 2020, d'une structure unique de l'eau avec les compétences suivantes

- ▶ production, adduction et distribution de l'eau potable ;
- ▶ assainissement collectif et non collectif ;
- ▶ actions pour la préservation de la ressource en eau.

PERSPECTIVE

Pour 2020 :

Dans le cadre du contrat de convergence, la Région Guadeloupe a acté avec l'État, le département et les EPCI une nouvelle enveloppe de travaux d'investissement à réaliser entre 2020 et 2022 de 70 M€ pour l'eau potable et l'assainissement.



Réaliser des travaux structurants pour le renouvellement et la modernisation des réseaux d'adduction et de distribution

La Région est maître d'ouvrage de 15 opérations majeures en termes d'alimentation en eau potable pour un montant de plus de 36 M€. L'année 2019 a été marquée par :

- ▶ **la réalisation de toutes les études** nécessaires à la mise en œuvre des opérations du plan d'actions prioritaires ;
- ▶ **la réhabilitation du captage** de Beaugendre à Vieux-Habitants ;
- ▶ **le démarrage des travaux de renouvellement** de 7 km de réseau d'adduction en eau potable à Gourbeyre ;
- ▶ **le lancement d'un plan d'actions** de recherche active et réparation de fuites sur les réseaux d'eau potable.



80 Kms

de réseau d'eau potable,
que le plan d'actions prioritaire permettra
de renouveler.

PERSPECTIVE

Dans le cadre du contrat de convergence, la Région Guadeloupe a acté avec l'État, le département et les EPCI une nouvelle enveloppe de 70 M€ sur la période 2020-2022 visant à mettre en œuvre des actions permettant d'améliorer la distribution en eau potable et l'assainissement des eaux usées.

Développer l'assainissement collectif pour réduire l'impact sur les milieux naturels

La Région Guadeloupe entend s'inscrire résolument dans une dynamique d'amélioration des réseaux d'assainissement, avec le soutien financier de l'Europe, pour améliorer le quotidien de nombreux foyers de l'archipel et soutenir un développement durable du territoire. Le montant total des projets d'amélioration de l'assainissement s'élève à 7 M€, financés par le FEDER à hauteur de 4,1 M€.

Focus

La Région, via le FEDER, soutient le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif de Grande-Anse, à Trois-Rivières - zone résidentielle avec des parcelles de taille réduite et des pentes élevées ne permettant pas l'assainissement autonome. Ce projet permettra finalement de collecter les eaux usées de l'ordre de 1 100 habitants. Il contribue ainsi à réduire les rejets des eaux usées dans le milieu naturel et à améliorer la collecte de l'assainissement des eaux usées.

Lutter contre les fuites sur les réseaux d'eau potable

En 2017, avec ses partenaires, la Région a lancé des appels à projets pour améliorer la connaissance et réduire les fuites sur le réseau. En 2019, elle a fait le choix de mettre en œuvre un plan d'actions de lutte contre les fuites, pour un montant de 1,35 millions d'euros. Pour cela, la collectivité régionale a mené une étude permettant d'identifier les secteurs prioritaires d'intervention dans l'optique de mettre fin aux tours d'eau.

PERSPECTIVE

Perspective pour 2020 : La Région lancera un vaste programme de travaux pour réparer les fuites et améliorer la gestion des réseaux sur ces secteurs prioritaires.

Améliorer la connaissance du feeder de Belle-Eau-Cadeau

Le feeder de Belle-Eau-Cadeau est la conduite principale de transport d'eau potable qui dessert plus de 60 % de la population guadeloupéenne. L'amélioration de la connaissance du fonctionnement de cette conduite est un enjeu pour pouvoir en maîtriser son fonctionnement. Pour cela, la Région a engagé une étude pour sa modélisation hydraulique, qui s'appuiera sur une campagne de mesures.

Focus

Publication du 1^{er} rapport sur les chiffres clés de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe : La Région a signé le 24 septembre 2018 une convention avec la DEAL, le département et l'office de l'eau portant sur « les chiffres clés de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe ». Le 16 janvier 2019, le premier rapport annuel a été présenté.

Encourager la récupération des eaux pluviales

La Région a mis en place un dispositif d'accompagnement des particuliers dans la mise en œuvre de dispositifs de récupération des eaux de pluie. Entre octobre 2018 et septembre 2019 :



574 citernes

ont été financées par la Région

4.3.3. Se diriger vers le 0 déchet en 2035

La Région Guadeloupe s'est fixée l'objectif de faire de l'archipel un territoire zéro déchet en 2035.

4.3.3.1) Planifier la gestion des déchets et améliorer la connaissance des gisements

Élaboration d'un plan unique : le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)



Après une large concertation durant toute l'année 2018, le PRPGD a été voté à l'unanimité le 7 mars 2019 par les présidents des communautés d'agglomération de la Guadeloupe en CTAP. Au total, plus de 100 acteurs ont été mobilisés pour l'élaboration de ce plan unique de prévention et de gestion des déchets.

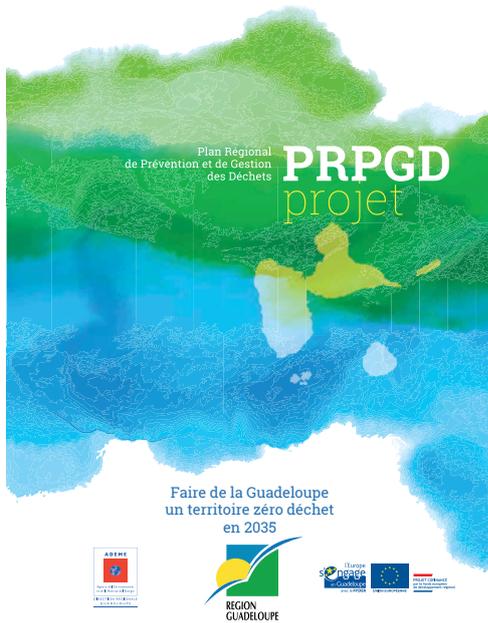
Le PRPGD définit des objectifs en matière de prévention et de valorisation des déchets en déclinant les objectifs nationaux de manière adaptée aux particularités régionales. Il établit une planification de la prévention et de la gestion à 6 et 12 ans pour l'ensemble des déchets produits sur le territoire en identifiant les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Le plan définit également une stratégie régionale en matière d'économie circulaire et apporte des dispositions spécifiques pour gérer les déchets en situation exceptionnelle.

Ses principaux objectifs chiffrés sont :

- réduire de 10 % la production de déchets ménagers et assimilés, par habitant, entre 2012 et 2026 ;
- diviser par deux la production d'ordures ménagères résiduelles qui passerait de près de 146 000 tonnes en 2016 à moins de 70 000 tonnes en 2032 ;
- limiter drastiquement l'enfouissement : 91 % des déchets seront recyclés ou valorisés de manière énergétique dès 2026.

PERSPECTIVE

La Région sera à l'initiative de la création d'un « cluster » de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire (ESS). Aujourd'hui, le travail co-réalisé par la Région, l'ADEME et la DIECCTE, consiste à identifier les besoins des différents acteurs de l'économie circulaire et de l'ESS du territoire.



Le 14 août 2019 marque l'arrêt du projet de plan par la commission permanente du conseil régional. Il a été soumis à enquête publique du 5 novembre au 5 décembre 2019. Une réunion publique s'est tenue le 6 novembre 2019 au vélodrome Amédée-Détraux (Baie-Mahault). L'adoption définitive du plan est prévue pour le premier trimestre 2020.

Animer l'observatoire des déchets de la Guadeloupe

La Région est impliquée dans l'amélioration de la connaissance à travers sa participation à l'observatoire régional des déchets (ORD) et aux études menées aux côtés de la DEAL, de l'ADEME et du département.

Un atelier technique s'est tenu le 21 mars 2019. Il a rassemblé 10 participants (3 institutionnels et 7 techniciens des communautés d'agglomération) autour de la thématique de la fiabilisation des données. Il s'agissait de repositionner l'enquête de l'observatoire dans le contexte du suivi du PRPGD, lui-même contextualisé dans le contexte européen.



Focus

Construction de nouvelles déchèteries

8 nouvelles déchèteries en maîtrise d'ouvrage Région seront construites à l'horizon 2020 dans le sud Basse-Terre (à Bouillante, Trois-Rivières, Baillif, Terre-de-Haut et Terre de Bas) et dans le nord Basse-Terre (à Pointe-Noire, Petit Bourg et Goyave). La Région mobilisera 10 M€ (FEDER et ADEME). Le second trimestre 2019 a marqué le lancement effectif des travaux. Les travaux de la déchèterie de Pointe-Noire ont débuté le 26 juin 2019 et se termineront en décembre 2019. Les travaux de construction de la déchèterie de Bouillante devraient être entamés avant la fin de l'année 2019.



Focus

Appel à projets pour prévenir et réduire le gaspillage alimentaire

Le conseil départemental, l'ADEME et la Région ont lancé cet appel à projets le 19 mars 2019, à destination des entreprises, collectivités, groupements d'intérêt public et associations. Les projets visés participent à la réduction à la source de la production de déchets et permettent d'éviter le gaspillage alimentaire en agissant sur : la production agricole, l'agro-transformation, la distribution et/ou la consommation. 8 projets ont été retenus dont 2 bénéficiant des financements régionaux :

- ▶ projet GASPIY 4.0 de la caisse des écoles de Morne-à-l'Eau – développer un programme éducatif à la cuisine centrale et dans les restaurants scolaires des écoles maternelles – financé à hauteur de 13 700 € par la Région ;
- ▶ projet Lorem Ipsum de la caisse des écoles du Lamentin – disposer d'outils performants pour quantifier la réduction des déchets et instaurer des outils et procédures pour réduire le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires – financé à hauteur de 11 300 € par la Région.

4.3.3.2) Agir pour une montée en puissance des filières de collecte, gestion et valorisation des déchets

Accompagner les collectivités

Afin d'atteindre l'objectif d'un archipel 0 déchet en 2035, la Région soutient financièrement les EPCI.

La Région a rencontré en 2018 chacune des communautés d'agglomération afin de prendre connaissance de leur stratégie en matière de déchets. Elle accompagnera financièrement, grâce aux fonds européens dont elle a la gestion, les projets d'unités de tri et de valorisation des déchets dont les technologies sont éprouvées et qui n'impliquent pas une augmentation de la pression fiscale sur le contribuable.

Faciliter la mise en place effective de la responsabilité élargie du producteur (REP) en Guadeloupe

La Région facilite l'implantation des éco-organismes et pousse les metteurs sur le marché à assumer leurs responsabilités selon le principe pollueur payeur. Aujourd'hui, 16 filières de recyclage sont opérationnelles en Guadeloupe, représentant 900 emplois. Le dialogue est entamé avec les éco-organismes CITEO, Eco-mobilier et VADELIA. Concernant particulièrement la filière emballages ménagers, des travaux importants sont menés avec l'appui de l'association AMORCE et les parlementaires des outre-mers, pour l'établissement d'un barème spécifique outre-mer. Aujourd'hui, cette bonification est inscrite au projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. L'éco-organisme des emballages ménagers et papiers graphiques mène actuellement une étude des besoins, en vue de financer un programme d'actions territoriales.

Communiquer et impulser l'action pour une meilleure gestion des déchets.

En partenariat avec l'ADEME, le CNFPT et le conseil départemental, la Région Guadeloupe a coorganisé en 2019 deux rencontres thématiques du réseau A3P. Ce réseau national, piloté par l'ADEME, favorise l'échange de bonnes pratiques et le partage de connaissances, notamment lors de rencontres régionales et nationales.

► Les 25 et 26 mars 2019.

Rencontres sur le gaspillage alimentaire, l'alimentation durable et les biodéchets. Sous la forme d'ateliers, les participants ont été invités à se questionner sur « comment mettre en place une action efficace pour lutter contre le gaspillage alimentaire ? » ou encore sur les « pistes et méthodes d'action en faveur du tri à la source des biodéchets ». Les enjeux régionaux et les besoins et priorités des collectivités sur ces thématiques ont ainsi été mis en lumière.

► Les 24 et 25 octobre 2019,

rencontres sur les 3 R (Réemploi, Réparation et Réutilisation) à l'attention des représentants des EPCI (élus, techniciens), acteurs impliqués des secteurs du réemploi et de la réparation du territoire (entreprises de l'économie sociale et solidaire, associations). Un travail sous forme d'ateliers a finalement permis aux participants de co-construire une feuille de route partagée entre acteurs pour passer à l'action dans le développement des 3 R sur le territoire.

Focus

Lancement de l'appel à projets tri à la source des biodéchets, les 12 et 13 septembre 2019

L'ADEME, la Région, le conseil départemental et la CCI de Guadeloupe lancent cet appel à projets à destination des collectivités et entreprises. Les projets visés participent à la généralisation du tri à la source des biodéchets à tous les producteurs (ménages et gros producteurs) prévue par la loi à horizon 2025. Les projets retenus dont les coûts seront supérieurs à 50 000 € HT bénéficieront des fonds FEDER au titre de l'axe 5 « réduire la pression des déchets sur l'environnement ».

4.4. L'épanouissement de tous les êtres humains

La Région Guadeloupe œuvre ainsi de telle sorte que l'ensemble de la population ait accès à des soins et des structures de santé optimaux, que chacun puisse se former tout au long de sa vie et que tous les habitants aient accès à la culture et au sport.

4.4.1. Renforcer la prévention sanitaire

Avec comme objectif phare de garantir de bonnes conditions de vie à l'ensemble des habitants, la Région Guadeloupe consacre chaque année des financements importants pour optimiser et moderniser les infrastructures et équipements de santé actuels, en construire ou en acquérir d'autres indispensables et multiplier les actions de prévention et de solidarité.

4.4.1.1) Veiller à une meilleure couverture médicale du territoire

Le développement du réseau de maisons de la santé

Souvent implantées dans les déserts médicaux, les maisons de santé permettent de pallier à faible couverture médicale du territoire. Plusieurs projets sont en cours :

- ▶ à Saint-Claude (le projet est en phase étude) ;
- ▶ à Trois-Rivières, la clinique des Eaux Vives deviendra une maison pluridisciplinaire permettant aux patients dialysés de trouver l'ensemble du corps médical nécessaire à leur suivi (nutritionniste, kiné, etc.) : cofinancement régional ;
- ▶ à Baie-Mahault (le projet est en phase d'étude).



Focus

Organisation d'une conférence grand public sur la télémédecine, le 16 octobre 2019

La Région Guadeloupe, en partenariat avec l'association Emergence Chir, a organisé une conférence sur la télémédecine. Par télémédecine, il est entendu les pratiques médicales permises ou facilitées par les télécommunications. De par le vieillissement de la population et le caractère archipélagique du territoire, où certains « déserts médicaux » sont constatés, le déploiement de la télémédecine en Guadeloupe apparaît comme une opportunité pour l'amélioration de la prise en charge des patients.

“ *Garantir la satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures.* ”

est présenté par le rapport Brundtland (1987) comme l'un des fondements du développement durable.

Renforcement de l'accès aux soins

Le SDUN (Schéma Départemental des Usages Numériques) comporte trois actions en faveur d'une meilleure prise en charge des patients :

- ▶ **Action n°5** : renforcement de l'accès aux soins dans les territoires marqués par les contraintes de la double insularité. Cette action s'appuie sur le développement de la télémédecine inter-hospitalière ainsi que la mise en place de maisons de santé pluridisciplinaires connectées à des ressources de télédiagnostic et télé-expertise ;
- ▶ **Action n°6** : promouvoir le développement de plateformes e-santé ;
- ▶ **Action n°7** : soutien à des projets concourant au maintien à domicile.

Gérer les véhicules hors d'usage (VHU)

L'abandon de VHU est un problème sanitaire important en Guadeloupe, notamment au regard du développement de certains nuisibles porteurs potentiels de maladies (dengue, chikungunya, zika ou leptospirose). La Région intervient pour l'enlèvement des VHU au titre de la salubrité publique et du cadre de vie.

L'année 2019 marque la fin de la collecte des VHU par le conseil régional au profit du développement de l'action de l'association TDA. TDA a collecté 1 000 VHU en Guadeloupe en 2018 et doit en collecter plus de 4 000 en 2019.

Ceci représentera une économie annuelle sur le budget de fonctionnement d'environ 700 000 € pour la Région.



PERSPECTIVES

La Région et ses partenaires (association TDA, DEAL et CNFPT) ont préparé en 2019 une campagne de communication d'ampleur à destination du grand public pour informer des modifications d'intervention régionale. En outre, une formation des policiers municipaux sur cette thématique est également prévue

Mieux comprendre le phénomène massif d'échouage d'algues sargasses et capitaliser les connaissances

Les îles et les pays de la Caraïbe sont fortement impactés par le changement climatique et les phénomènes naturels émanant qui sont de plus en plus extrêmes et fréquents. Depuis 2011, les régions côtières de la mer des Caraïbes et du golfe du Mexique subissent un phénomène naturel inédit, celui d'un échouage massif et récurrent d'algues sargasses.

La Région Guadeloupe, dans le cadre de ses compétences en matière de coopération décentralisée et de son adhésion récente à l'organisation des états de la caraïbe orientale (OECS), porte l'initiative d'un programme de coopération stratégique destiné à améliorer le partage des connaissances et de l'état de l'art scientifique, les savoir-faire, les expérimentations et outils existants dans la Caraïbe et dans les régions touchées par ce phénomène. Ce programme permettra de traiter l'ensemble des questions liées à cette problématique : prévision, prévention des échouages, collecte, traitement, valorisation, prévention des impacts, etc. Il a donc vocation à renforcer la coopération entre les états et territoires de la Caraïbe en matière d'environnement et de protection des milieux naturels. Ce programme porte par ailleurs l'ambition de mutualiser, co-construire et diffuser les démarches de surveillance, de prévention des risques liés aux sargasses et d'adaptation aux changements globaux.

Il se décline en quatre axes de travail :

- ▶ la coordination du projet et du partenariat caribéen ;
- ▶ le lancement du programme via l'organisation de la conférence internationale sur les sargasses ;
- ▶ la mise en place d'un centre international de la sargasse appelé forum caribéen sur les sargasses ;
- ▶ la création d'un centre caribéen de surveillance des sargasses à l'aide du développement d'une plateforme de télédétection et de surveillance.

En marge de la conférence s'est tenue la première édition du salon professionnel SARG'EXPO. Les produits et services témoignant des solutions existantes en termes de collecte performante, de valorisation et de traitement des algues sargasses et de prévision des échouages y ont été présentés.



Répondre à l'urgence sanitaire

La Région n'a pas compétence s'agissant de la collecte et du traitement des sargasses. Toutefois, elle soutient depuis plusieurs années les collectivités (EPCI) dans leurs actions de collecte des sargasses et en particulier les communes. Depuis 2018, ce soutien régional a porté sur :

- ▶ la mise en œuvre de deux chantiers de ramassage (Capesterre de Marie-Galante et Saint-François) ;
- ▶ l'aide à l'acquisition de matériel de collecte ;
- ▶ l'aide au financement de chantiers de ramassage ;
- ▶ le financement d'une partie du coût salarial du chargé de mission du SIPS (Syndicat Intercommunal de mise en valeur de Plages et Sites de la Guadeloupe) qui accompagne les communes dans leurs actions de prévention, collecte et épandage ;
- ▶ la mise en place de dispositifs exceptionnels de soutien aux activités économiques (cas de Marie-Galante et Terre-de-Bas).

La Région a lancé un appel à candidature le 16 août 2018 pour l'exécution d'un marché global de performance relatif à la conception, réalisation, maintenance, et exploitation d'un système de collecte de grande ampleur. Ce dispositif doit permettre d'intervenir sur la majorité des sites impactés et ainsi d'éviter les décompositions des algues qui représentent des risques sanitaires, environnementaux et économiques.

Focus

Conférence internationale sur les sargasses, les 24, 25 et 26 octobre 2019

La Région Guadeloupe et l'État ont organisé une conférence internationale sur les sargasses en octobre 2019. L'ampleur de l'invasion des algues sargasses ne cesse de croître, entraînant des dommages colossaux en termes sanitaire, environnemental et économique. Une réponse coordonnée à l'échelle internationale apparaît nécessaire et urgente. Dans ce cadre, la conférence constitue l'occasion de mieux comprendre le phénomène à l'échelle de la Caraïbe, d'avoir une expérience partagée en matière de collecte, traitement et valorisation des algues, mais également d'inscrire à l'agenda politique international la problématique de l'invasion massive de ces algues. Les projets opérationnels déjà mis en œuvre sur le plan régional seront également présentés.

“ Il s’agit de trouver des solutions communes face à des problèmes qui ne connaissent pas de frontières. ”

Focus Appel à projets

Un appel à projets international de recherche, développement et innovation relatif aux sargasses a été lancé le 20 février 2019 avec l’agence nationale de la recherche et l’ADEME. Plus de 11 millions d’euros sont ainsi engagés (5 M€ FEDER, 1 M€ ADEME, 0,2 M€ collectivité territoriale de Guyane et 5 M€ ANR). Il couvre quatre grands thèmes :

1. la caractérisation des sargasses, aux plans génétique, biochimique, morphologique, développemental et démographique ;
2. la prévision de la formation des bancs de sargasses et de leurs trajectoires ;
3. les techniques de collecte et la valorisation des sargasses ;
4. les impacts et les palliatifs.





PERSPECTIVES

Favoriser une meilleure prise en compte à l'échelon international du problème des échouements massifs des algues et, en particulier, donner un statut à la sargasse.

A horizon 2022 :

Création du forum caribéen sur les sargasses sur le territoire régional ; mise en place d'un centre caribéen de surveillance et d'alerte s'appuyant sur un outil de télédétection satellitaire ; mise en place d'un réseau caribéen de surveillance de la qualité de l'air.



4.4.2. Améliorer l'habitat pour les plus démunis

Investir dans l'Homme et dans ses conditions de vie, est une des priorités de l'action régionale.

L'aide régionale de solidarité en faveur de l'amélioration de l'habitat (ARSAH)

favorise la réinsertion sociale via le logement. Ce dispositif permet de financer des travaux visant à améliorer la sécurité et la salubrité des logements (toiture, sanitaires, mise aux normes de l'installation électrique, de l'assainissement, isolation thermique, etc.) selon des critères de ressources. Le montant maximum de l'aide pour les travaux est de 20 000 € pour les résidents de Guadeloupe continentale et de 24 000 € pour les résidents des îles du Sud. Ce dispositif a évolué en 2019 et rend dorénavant éligibles les travaux d'amélioration de l'habitat en termes de maîtrise de la demande en énergie (installation de chauffe-eau solaires, isolation des toitures ou isolation extérieure).

Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat en faveur des propriétaires occupants défavorisés (PAAHPOD)

Ce dispositif partenarial de programme de travaux lourds en matière d'amélioration de l'habitat est plafonné à 50 000 € de dépenses subventionnables pour l'ensemble des partenaires, la Région, l'État et le conseil départemental. Les plafonds de l'aide régionale sont de 2 286 euros pour les personnes de moins de 70 ans et de 5 335 euros pour celles de plus de 70 ans.

PERSPECTIVES

La direction de la culture et des sports envisage d'intégrer les notions de développement durable et d'éco-responsabilité à l'organisation des manifestations culturelles et sportives qu'elle subventionne, par le biais d'une convention d'engagement avec les organisateurs. Dès 2020, le contrat d'objectifs et de moyens intégrera dans ses items la stratégie de développement durable des ligues et comités sportifs.

4.4.3. Donner l'envie d'apprendre, d'expérimenter, d'innover

La formation, l'insertion professionnelle et l'apprentissage figurent parmi les actions prioritaires de la collectivité régionale. Cette dernière multiplie les efforts pour améliorer la qualité, la diversité et la performance de l'offre de formation.

Favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi

La Région Guadeloupe, en partenariat avec l'État et d'autres acteurs de la formation de l'insertion, élabore le PRIC (Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences), déployé sur cinq ans (2018-2022), avec comme objectif de former les jeunes sans emploi ni formation et les demandeurs d'emploi longue durée peu ou pas qualifiés. Ce projet vise à transformer en profondeur l'offre de formation afin que celle-ci puisse favoriser des parcours dits sans couture, de la qualification à l'insertion.

Encourager l'engagement citoyen

En cours de construction, le projet « parcours service civique » a pour but de créer une pas-

serelle entre le dispositif service civique et les dispositifs de formation professionnelle proposés par la Région et ses partenaires. Il s'agit de permettre aux jeunes en service civique de bénéficier d'un parcours individualisé, d'encourager l'engagement citoyen tout en permettant aux jeunes de se projeter dans un parcours qualifiant. En 2019, 44 jeunes ont bénéficié du dispositif service civique.

4.4.4. Programmer des événements culturels et sportifs éco-responsables

La Région Guadeloupe a pour stratégie de développer le rayonnement du territoire par le biais de manifestations culturelles et sportives. L'accueil d'événements d'envergure sportifs, cinématographiques et culturels contribue à cette promotion tout comme à la création d'emploi et à l'épanouissement des Guadeloupéens. La direction de la culture et des sports réceptionne les demandes de subventions de la part des associations culturelles et sportives désireuses d'organiser des manifestations. Par ailleurs, pour parfaire l'entraînement des sportifs guadeloupéens, la Région Guadeloupe accompagne ligues et comités sportifs via un contrat d'objectifs et de moyens. Ce dernier assure aux ligues et comités sportifs un accompagnement dans leurs projets de développement en tenant compte des axes suivants : organisation administrative, formation des membres, développement et promotion, compétitions, accession au haut niveau, déplacements et coopération.

À ce jour, l'éco-responsabilité des manifestations culturelles et sportives soutenues par la Région est exceptionnelle.

Manifestations d'envergure soutenues par la Région

Le carnaval est une manifestation d'envergure qui draine des financements importants et s'inscrit dans la durée. La Région accompagne systématiquement l'organisation du carnaval, à hauteur de 150 000 € en 2019.

PERSPECTIVES

La direction de la culture et des sports envisage d'exiger le respect de critères d'éco-responsabilité pour l'organisation du carnaval.

Démarche de production audiovisuelle durable

Le service des arts plastiques, audiovisuels et éditions veille à la mise en place d'un écosystème local pour assurer le développement d'une économie de la création en Guadeloupe. Il promeut notamment la démarche « Ecoprod » auprès des sociétés de production (par exemple : réduction des gobelets jetables sur les tournages) en utilisant les outils gratuits existant mis en place par la Charte Ecoprod (calculateur d'impact carbone, guide pratique de l'éco-production, fiches pratiques, ...). Cette démarche vise [la réduction de l'empreinte écologique des activités de productions audiovisuelles](#).

D'autres actions récurrentes vont dans ce sens : la dématérialisation des outils de communication (réseaux sociaux plutôt qu'impression de plaquettes) ; le partenariat avec le Terra Festival (festival du film de l'environnement et du développement durable en Guadeloupe, outil de sensibilisation aux enjeux du développement durable).

4.5. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Il s'agit ici de renforcer les liens entre êtres humains, sociétés et territoires afin de s'assurer que le partage des richesses ne se fait ni au détriment des plus démunis, ni à celui des générations futures ou des territoires voisins.

4.5.1. Respecter le droit fondamental des populations à l'accès à l'eau

La crise de l'eau est sérieuse en Guadeloupe. Des tours d'eau de 12 à 24 h sont organisés dans certaines communes et des coupures inopinées ont régulièrement lieu. Il y a pour la Région Guadeloupe urgence à rééquilibrer la situation et à définir une stratégie régionale en matière d'eau.

Stratégie eau Guadeloupe

Le président de Région a signé le lundi 24 septembre 2018 la [convention tripartite pour une sortie durable de la crise de l'eau en Guadeloupe](#). Ainsi, le conseil régional s'est engagé à hauteur de 30 M€ (fonds FEDER), le conseil départemental à hauteur de 20 M€ et l'État à hauteur de 7,7 M€ au titre d'un [plan d'actions prioritaires](#). Les principaux objectifs fixés sont :

- ▶ d'accompagner les services d'eau dans la mise en œuvre des actions leur permettant de redresser leur situation et d'accomplir, dans des délais courts, les missions liées aux compétences que la loi leur a confiées ;
- ▶ de rétablir la confiance des usagers, en améliorant notamment la qualité de l'information.

Un plan d'action interministériel a été lancé par l'État le 29 juin 2016, appelé « Plan Eau-DOM ». Il consiste à aider les territoires ultra-marins, dont la Guadeloupe, à sortir de la situation de crise de l'eau potable en engageant un travail de fond avec les collectivités pour renforcer leurs capacités techniques et financières. Il prévoit la [signature de contrats de progrès avec les collectivités](#). Le mois de mars 2018 marquait la signature du premier contrat de progrès en matière de bonne gestion des réseaux et desservices d'eau potable et d'assainissement avec la CCMG (communauté de communes de Marie-Galante). Avant la fin de l'année 2019, les contrats de RENOC et Eau d'Excellence devraient être signés.

La [stratégie eau Guadeloupe](#) reprend ces initiatives lancées en 2018 et les complète pour viser [une sortie de crise de l'eau potable](#). En 2019, les travaux entrepris en ce sens sont les suivants :

 **54 066 €**

Ville du Gosier :

- opération de renouvellement de 260 m de réseau à Leroux.
- opération de mise en place de citernes de stockage d'eau potable.

BRGM :

Cartographie de l'interface eau douce – eau salée, île de Marie-Galante.

À l'écoute de la population pour une action régionale adaptée

La Région organise chaque trimestre une rencontre avec les collectifs des usagers de l'eau des différentes communes de l'archipel. Ces quatre rencontres annuelles permettent à la Région d'informer les usagers sur les avancées des travaux réalisés sur le réseau d'eau et d'actualiser ses connaissances du territoire en matière d'accès à l'eau potable à travers les retours d'expérience des résidents.

4.5.2. Lutter contre la fracture numérique

Le numérique contribue au développement économique et durable du territoire. Pour les îles du sud, du fait de leur double insularité, le numérique peut être pourvoyeur d'emplois localement et ainsi éviter les trajets quotidiens vers la Guadeloupe continentale.

Afin d'assurer une meilleure cohérence et visibilité des actions menées en termes de désenclavement numérique, le schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) et le schéma directeur des usages et des services numériques (SDUSN) représentent depuis le 27 décembre 2017 les deux axes du schéma numérique de Guadeloupe (SNG). À travers ce dernier, la Région a fixé la couverture de 100 % du territoire en très haut débit (THB) à l'horizon 2022.

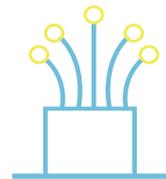
Accompagner la montée en débit du territoire

L'amélioration de la desserte passe non seulement par la résorption des zones blanches mais aussi par une augmentation de la qualité de débit. Afin d'atteindre l'objectif de couverture en très haut débit du territoire guadeloupéen à horizon 2022, la Région a confié à un délégataire la conception, réalisation,

maintenance et exploitation d'un **réseau de communications électroniques à très haut débit sur 15 communes**. Le coût total de l'opération est évalué à 87 M€. Le début des travaux est prévu pour la fin de l'année 2019. Les premières prises sont prévues pour 2020. Pour les 17 autres communes de Guadeloupe, la Région ne maîtrise pas leur couverture (initiatives privées).

Déployer et suivre l'exploitation d'un câble sous-marin pour le désenclavement des îles du sud

La Région s'est engagée à assurer l'interconnexion des îles du sud par des câbles sous-marins en fibre optique. Un investissement de 10 à 12 millions d'euros est prévu pour cette action, dans le cadre d'un marché global de performance concurrentiel d'une durée de 7 ans. Ce marché a été attribué en novembre 2018 et la réalisation effective de l'infrastructure est prévue pour le premier trimestre 2020.



Ce câble sous-marin de

115 km

de long comprendra 24 paires optiques et ralliera l'ensemble des îles du sud entre elles à Trois-Rivières en Basse-Terre et à Saint-François en Grande-Terre.

L'innovation numérique pour une Guadeloupe durable

Faire de l'innovation numérique un levier de développement durable du territoire constitue l'orientation n°7 du SDUN (schéma départemental des usages et des services numériques). Deux actions sont proposées en ce sens :

- ▶ **Action n°18** : soutien aux services numériques innovants visant à optimiser la gestion des flux de mobilité. Cette action a pour objectif de s'appuyer sur le numérique pour proposer des solutions alternatives à la route pour diminuer la part modale de la voiture individuelle. Pourront notamment être soutenues des actions :

- de déploiement du **covoiturage** : mise en œuvre de plans de déplacement d'entreprise, inter-entreprises, d'administration ou encore inter-administrations ; la création d'une plateforme de covoiturage et d'un opérateur régional d'autopartage ;
- de développement de systèmes d'**information intelligents** pour la gestion des déplacements : développement de Trafikera ; système d'information et de billettique du SMT en faveur de l'intermodalité ;

- ▶ **Action n°19** : Soutien à l'expérimentation de services numériques améliorant la gestion des réseaux de base (eau, déchets, énergie) et la gestion des risques.. Le SDUN propose d'accompagner ces expérimentations dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des EPCI. Le bouquet d'usages numériques objet de l'AMI reste à définir mais il pourrait concerner par exemple : l'optimisation de l'éclairage public, l'optimisation de la collecte des déchets, monitoring sur les fuites d'eau, l'optimisation de la gestion des risques, etc.

4.5.3. Travailler de concert avec la Caraïbe pour le développement durable des territoires

Formaliser des échanges existants, mettre en place des dispositifs permettant les retours d'expériences, faire profiter les pays voisins des avancées de la Guadeloupe, sont autant d'actions pouvant participer au développement durable des territoires, facilitées par l'adhésion de la Guadeloupe aux organisations régionales caribéennes.

Adhésion de la Guadeloupe à l'OECD (organisation des états de la Caraïbe orientale)

Le 14 mars 2019 s'est tenue la cérémonie de signature de l'adhésion de la Guadeloupe à l'OECD. Le président du conseil régional a pu accueillir sur son territoire les chefs de gouvernements des états membres de l'OECD et s'entretenir sur la place qu'occuperait la Guadeloupe au sein de cet ensemble.

Les thématiques environnementales telles que la préservation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, la résilience face aux catastrophes naturelles ainsi que le développement d'énergies alternatives, ont été aussi considérés comme prioritaires dans l'annexe de l'accord d'adhésion.

Suite à cette adhésion, la Région Guadeloupe a participé à la 6^{ème} réunion des ministres de l'environnement de l'OECD, les 15 et 16 mai 2019, afin d'exposer sa politique environnementale et ses projets en cours, dans le but d'associer au mieux les territoires de l'OECD.

Cette réunion a notamment été l'occasion de présenter la politique 0 déchet du conseil régional et la conférence internationale sur les sargasses qui s'est tenue en octobre 2019 en Guadeloupe.

“
S’inscrire ensemble pour faire face aux défis du développement de nos territoires est une volonté forte des Guadeloupéens.
”



Focus

Réunion du comité caribéen de développement et de coopération (CCDC), mai 2019

La Région Guadeloupe a participé à la réunion de la CCDC de la commission économique pour l'Amérique Latine et la Caraïbe (CEPALC) sur la mise en place des objectifs de développement durable (ODD) pour l'agenda 2031. La Région a notamment interpellé les participants sur la situation de la Caraïbe face aux sargasses.

Participation aux débats des comités techniques de la COPACO

La Région Guadeloupe était représentée lors de la 17^e commission des pêches pour l'atlantique Centre-Ouest (COPACO) du 15 au 18 juillet 2019 à Miami, au cours de laquelle des sujets d'importance ont été abordés, tel que la pêche durable, la pollution par les micro-plastiques ainsi que la préservations des espèces.

Le projet INTERREG « transition énergétique dans la caraïbe »

La Région Guadeloupe prépare, en collaboration avec l'OECD, un projet destiné à accélérer la transition énergétique dans la Caraïbe. Il s'agit de favoriser la transition d'économies largement dépendantes des énergies fossiles vers des ressources plus propres et moins coûteuses. Ce projet est une priorité de l'Europe. Il se décline en trois versants portant sur la performance énergétique de la construction, l'énergie propre dans les transports et le développement régional de la ressource géothermale. La réunion de lancement a eu lieu le 4 octobre 2019.

Focus

Lancement du projet INTERREG Ready Together contre les risques naturels, le 12 juin 2019

Le projet Ready Together est piloté par la plateforme d'intervention régionale Amériques Caraïbes (PIRAC) de la Croix-Rouge et représente un montant total de 4,9 M€ - financés par les fonds européens, l'AFD et la Région Guadeloupe. Il vise à renforcer la préparation des territoires caribéens aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique par une approche multi-niveaux fondée sur 3 piliers :

1. institutions et acteurs de la protection civile ;
2. acteurs économiques ;
3. populations locales. La Région Guadeloupe est partenaire de ce projet et en assure le suivi (via la direction de la coopération).



05

La Région Guadeloupe : modèle d'action

En toute cohérence, les engagements durables de la Région Guadeloupe sont également illustrés dans le quotidien des agents de la collectivité. Quel meilleur exemple que d'appliquer ce que nous préconisons pour le territoire ? L'humain et l'environnement sont de plus en plus placés au centre de l'action régionale.

5.1. Inscrire l'institution dans le développement durable

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire, la Région Guadeloupe s'applique à soutenir des actions visant à réduire la congestion des axes routiers, à limiter le recours au véhicule individuel et à développer les énergies renouvelables.

5.1.1. Une démarche pluriannuelle d'éco-exemplarité en matière de gestion des déchets

La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) du 7 août 2015 a renforcé les compétences régionales en matière de gestion des déchets. Dans le cadre de l'élaboration du plan unique de gestion et de prévention des déchets, la Région Guadeloupe

travaillé en 2018 à l'élaboration d'un volet « éco-exemplarité ». Il s'agit de créer un plan d'actions opérationnel visant à réduire la production de déchets de l'institution sur l'ensemble de ses sites et activités, d'optimiser et valoriser les produits en fin de vie et de sensibiliser autant les agents que les élus. Ces actions concernent aussi bien le fonctionnement interne du personnel et des bâtiments régionaux que les compétences détenues et exercées par la Région (construction, rénovation, entretien, etc.).



5.1.2. Des marchés publics qui intègrent le développement durable

Les critères sociaux présents dans les marchés publics

- ▶ des clauses obligeant le prestataire à consacrer 5 % des salaires distribués à des personnes éloignées de l'emploi ;
- ▶ La plupart des marchés de travaux sont concernés avec une priorité aux lots à forte demande de main d'œuvre dans le domaine des bâtiments ou des travaux routiers. Ces clauses concernent une quarantaine de marchés, systématiquement dans les marchés pourvoyeurs de main d'œuvre ;
- ▶ les critères de la performance en matière de l'insertion professionnelle des publics en difficultés, sont utilisés dans un grand nombre des consultations ;
- ▶ la mise en place de chantiers écoles qui permet de confier la réalisation de certaines prestations à des organismes employant et formant dans le cadre de l'exécution des marchés, des personnes ayant des difficultés d'insertion.

Les critères environnementaux présents dans les marchés publics

Les préoccupations du traitement des déchets de chantiers ou l'utilisation de matériaux de réemploi sont présentes dans les marchés de réhabilitation ou de travaux routiers. Ces critères sont intégrés de manière systématique dans l'appréciation de la valeur technique des offres proposées dans le cadre des consultations de la Région.

Dématérialisation des marchés publics

La plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics de la Région Guadeloupe *Eguadeloupe.com* est ouverte aux acheteurs publics locaux souhaitant se conformer aux exigences du code des marchés publics et de l'ordonnance 20165-89. Elle a pour but de faciliter l'accès à la commande publique et d'améliorer la transparence des procédures. Depuis le 1^{er} octobre 2018 les entreprises sont obligées de dématérialiser leurs demandes en fonction des budgets.

PERSPECTIVES

Renforcer le suivi de l'exécution des clauses via l'intervention d'un organisme tiers. Désormais possible par la loi, la Région souhaite tendre vers les marchés réservés. Ceci induit d'allouer des lots de marchés non pas aux secteurs conventionnels mais à celui des personnes éloignées de l'emploi (organismes d'aide aux personnes en difficultés).

5.1.3. Vers une performance environnementale des bâtiments propriétés de la Région

Une étude, menée par la direction de l'énergie et de l'eau, est en cours de réalisation pour évaluer les besoins énergétiques des bâtiments détenus par la Région. Des recommandations MDE sont apportées et le potentiel de dotation en panneaux photovoltaïque est étudié, en vue notamment d'un couplage éventuel avec des bornes de recharge pour véhicules électriques.

L'hôtel de Région a bénéficié en 2019 d'une amélioration de la performance énergétique de ses éclairages extérieurs (parkings notamment), via le passage en éclairage LED.

PERSPECTIVES

Il s'agira de répertorier l'ensemble des bâtiments détenus par la Région et de créer des fiches d'identité individuelles. L'objectif étant de pallier l'action d'urgence et de pouvoir anticiper l'entretien du parc de la Région. Les carnets de santé des bâtiments feront ainsi figurer les diagnostics obligatoires à réaliser (amiante, accessibilité, sécurité, réseaux, etc.) ainsi que tous autres travaux ou tâches d'entretien.



5.2 Mieux gérer ses déchets

5.2.1. Réduire la production de déchets

La dématérialisation des actes de délibération

La Région poursuit sa démarche de développement de l'e-administration pour améliorer et moderniser les services rendus aux usagers. Elle s'est d'abord appuyée sur l'informatisation de la production administrative, puis sur la dématérialisation progressive des processus métiers.

La Région Guadeloupe travaille à la dématérialisation des actes des assemblées délibérantes. Le mois de juillet 2019 marque l'édition de la première commission permanente dématérialisée.

La dématérialisation des procédures de demandes de subventions : les téléprocédures

Afin d'améliorer les procédures de demandes de subvention, de faciliter le traitement des dossiers, de permettre le suivi des demandes par le bénéficiaire, la collectivité régionale a fait le choix de développer des téléprocédures via son portail extranet d'aides régionales. Aujourd'hui 8 dispositifs sont en téléprocédures et accessibles via l'extranet : l'aide aux étudiants, la bourse sanitaire, la bourse sociale, le chèque TIC, l'ARICE (aide régionale à l'investissement et à la création d'emploi), l'ARDDA (aide régionale au démarrage et au développement d'activités), le PRSP DOM (formation professionnelles), la mobilité Québec.

Meilleure gestion des produits dangereux dédiés aux espaces verts de la Région

La Région Guadeloupe, a veillé à ce que les produits dangereux, notamment l'essence, destinés à l'entretien des espaces verts des bâtiments de la Région soient correctement stockés et gérés. Il s'agit à travers cette action d'améliorer la qualité de travail des agents (moins d'inhalation et plus d'espace de bureau ou de détente) et de réduire le gaspillage des produits à travers les inventaires et la gestion de leur utilisation. Une réduction drastique de l'utilisation de produits phytosanitaires a également été mise en œuvre en 2019.

Moins de produits phytosanitaires dans les lycées

Un nouveau marché pour l'entretien des espaces verts dans les lycées est en cours de mise en place. Le cahier des charges rédigé par la Région tient compte de la nocivité des produits phytosanitaires et impose des restrictions sur leur utilisation.

PERSPECTIVES

La dématérialisation des archives.

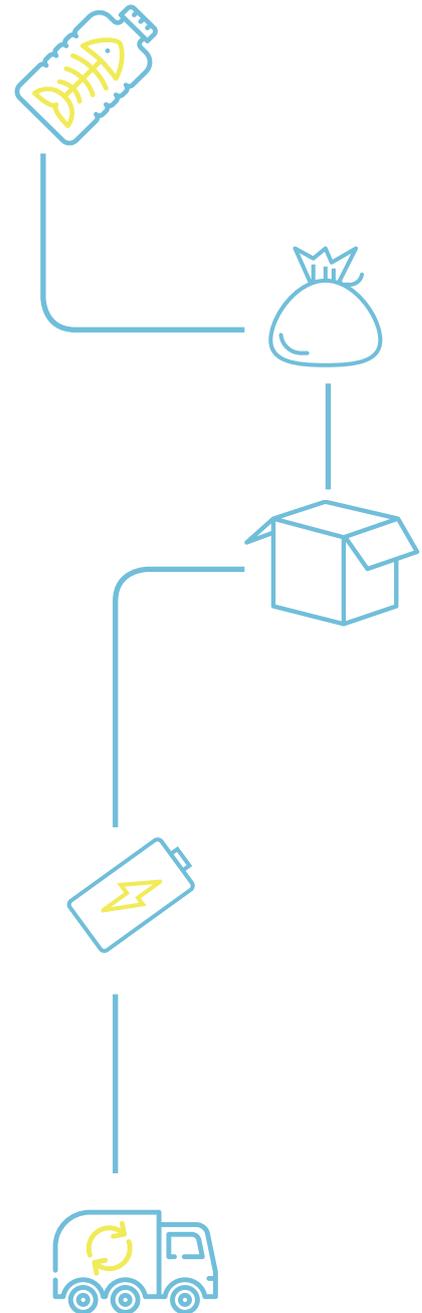
5.2.3. Valoriser les déchets

Recyclage du papier et du carton

Le marché passé avec l'entreprise DESTRU ONLINE permet à la Région de bénéficier de 500 Ecobox, de 12 bennes de 10 m³ et de la destruction et du recyclage de 120 m³ de matériaux. Le dispositif s'applique à l'ensemble des bâtiments de la Région. Le papier est broyé au sein de l'usine de DESTRU ONLINE avant d'être conditionné puis envoyé pour recyclage en France hexagonale par l'intermédiaire d'ECODEC.

Compostage des déchets verts de la Région

La Région Guadeloupe porte le projet de création d'une pépinière à Morin Saint-Claude pour alimenter les espaces verts de l'hôtel de Région. Les travaux sont en cours de finalisation. Cette pépinière, située à 5 minutes en voiture de l'hôtel de Région, accueillera les déchets issus de l'entretien de ses espaces verts pour y être compostés. Le compost produit sera ensuite utilisé pour la culture des plantes. Ces plantes viendront finalement alimenter les espaces verts des bâtiments régionaux.



5.3. Mieux se déplacer pour réduire les consommations d'énergie

La politique des antennes

La Région Guadeloupe, à travers son déploiement sur différentes antennes à Basse-Terre, au Raizet, au Moule et à Marie-Galante vise à réduire les déplacements de ses agents en leur permettant de travailler moins loin de leur domicile.

Un réseau d'espaces de coworking

Le SDUN (Schéma Départemental des Usages Numériques) de la Région Guadeloupe vise le soutien à l'émergence de tiers lieux. Dans ce cadre, elle a lancé un appel à projets « espaces de co-working » sur la période du 31 octobre 2018 au 03 février 2019. Il s'agit de mailler le territoire d'espace de travail en fonction des flux de transport, des écosystèmes des zones d'implantation et des besoins exprimés par les utilisateurs. Ces espaces doivent s'appuyer sur un modèle économique fiable et proposer un programme d'animation à la communauté d'utilisateurs qu'ils auront réussi à fédérer. Au total, une vingtaine de projets ont été déposés. Une trop grande disparité des projets présentés a incité la Région à réaliser un accompagnement des projets au cas par cas auprès des communes et collectivités.

Une meilleure amplitude horaire des navettes de la Région

Depuis 2014, les agents de la Région bénéficient d'une navette de 60 places pour leurs déplacements domicile-Hôtel de région. Deux rotations, le matin à 7h45 et le soir à 17h (13h30 les mercredis et vendredis) et plusieurs arrêts (Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault, Petit-Bourg, Capesterre-Belle-Eau, etc.) sont assurés pour un montant de 55 €/mois, prélevé sur le salaire des

agents inscrits. En août 2018, un deuxième bus a été mis en place afin d'étendre les horaires de 7h à 18h30 afin que le service puisse convenir à davantage d'agents. Une augmentation des effectifs a ainsi pu être observée. Ce dispositif participe à la réduction de l'encombrement du réseau routier et de la fatigue des agents.

Un renouvellement du parc de véhicules des lycées par l'électrique

En 2018, la Région Guadeloupe, a mené une étude visant à renouveler le parc vieillissant des véhicules des lycées par des véhicules à motorisation électrique. Le modèle ainsi que l'équipement en bornes solaires ont été identifiés.

PERSPECTIVES

Lancer un marché pour le renouvellement du parc de véhicules des lycées par de l'électrique.

5.4. Mieux vivre



Enquête – que faire pour améliorer les conditions de travail ?

La démarche qualité de vie au travail (QVT) a été entreprise au sein de la collectivité régionale depuis mars 2017, selon la méthodologie ARACT (agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail). À travers l'enquête réalisée de juillet à septembre 2018 auprès des agents, trois grands axes d'amélioration de la qualité de vie au travail ont été identifiés :

- ▶ management du travail ;
- ▶ ressources humaines ;
- ▶ conditions de travail.

De mars à juin 2019, huit ateliers de discussion autour de ces axes d'amélioration ont été mis en place. À l'issue de ces ateliers, un plan d'actions a été dégagé.

Le mois d'octobre 2019 est marqué par l'organisation d'un séminaire QVT spécial cadres, permettant d'échanger sur le plan d'actions, choisir les pilotes puis les indicateurs de suivi. Finalement, un accord-cadre sera établi sur 3 ans pour la mise en œuvre du plan d'actions 2020-2022.

Rendre les bâtiments régionaux agréables

La Région Guadeloupe agit en faveur d'une amélioration de la qualité de vie au travail. Elle mène ainsi des actions d'embellissement des espaces intérieurs et extérieurs des bâtiments régionaux, notamment : le fleurissement des jardins de l'hôtel de région, la création et l'entretien d'un bassin à l'entrée du personnel, l'entretien des espaces verts de l'espace régional du Moule, etc.

06

Les indicateurs



Lutte contre le changement climatique

75 GWh

gain électrique grâce aux actions de MDE financées par la Région en 2019

1,56 M€

montant engagé par la Région et montant FEDER pour financer les actions de MDE en 2019

100 %

taux de projets de construction / reconstruction / rénovation financés en 2019 dont la performance énergétique constitue un critère



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

37 000 €

enveloppe 2019 pour l'accompagnement des exploitants agricoles souhaitant se convertir à l'agriculture biologique

100 %

projets aquacoles soutenus par la Région en 2019, ayant une politique de protection de l'environnement et de développement de l'emploi

35 M€

aide allouée aux communes pour leur politique développement durable (aspects sociaux et environnementaux)

240 000 €

aide allouée aux associations dans le cadre des contrats de ville



Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

5

nombre de lauréats TEN
(Territoire Engagé pour la Nature) en 2019

81 600

population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau potable en 2019, grâce à 5 opérations pour un montant FEDER de 9,1 M€, correspondant à 24,4 km de réseau d'alimentation en potable renouvelés et une usine réhabilitée.

483 habitants

population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées, grâce à une opération pour la mise aux normes d'une station et des réseaux d'épuration, pour un montant FEDER de 0,87 M€.



Épanouissement de tous les êtres-humains

1,7 M€

aides régionales en faveur de l'amélioration de l'habitat en 2019 - ARSAH



Modèle d'action de la Région

10 %

part de marchés régionaux intégrant des clauses sociales.

8

nombre de procédures de demandes de subventions dématérialisées

3

nombre d'actions de rénovation énergétique menées en 2019 sur les bâtiments détenus par la Région

2 120 t

papier/carton collectés dans les bâtiments de la Région pour recyclage

96

nombre d'inscrits au dispositif de navette régionale

0,69 M€

aides régionales en faveur de l'amélioration de l'habitat en 2019 - DPAH

